

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 37 – Août 2008

L'élevage pastoral dans les Hauts Plateaux de l'Oriental du Maroc

Grigori Lazarev

*Consultant international
Italie*

L'élevage pastoral dans les Hauts Plateaux de l'Oriental du Maroc¹

Grigori Lazarev

Consultant international

Italie

Introduction

Cette étude se fonde en grande partie sur les données recueillies en 1996 à l'occasion d'un travail d'évaluation du projet de "développement des parcours et de l'élevage" de l'Oriental marocain dont l'aire d'action correspond à la grande région d'élevage des Hauts Plateaux. L'étude s'est concentrée sur l'analyse et la compréhension de l'évolution du système pastoral qui constitue depuis des siècles l'activité dominante de cette région. Elle ne s'est pas attachée à la description du projet qui fait l'objet d'une étude séparée. Elle a, par contre, tenu compte de certains de ses effets lorsque ceux-ci contribuaient à une modification de la situation de base dont on faisait l'analyse. L'étude s'est proposée de mettre en perspective les deux grands questionnements qui sous-tendent les réflexions sur l'évolution des systèmes pastoraux. Partant d'un modèle de pastoralisme traditionnel, nomade ou semi-nomade, on se demande tout d'abord, lorsque ces systèmes se transforment, dans quelle mesure la ressource pastorale reste-elle la base (ou, tout au moins, une composante déterminante) du système de production. On se demande, en même temps, si on peut encore parler de "société pastorale".

Les ressources pastorales sont-elles toujours le pivot économique de l'Oriental ?

Longtemps la réponse a été sans conteste affirmative: les parcours constituaient la ressource principale de sociétés pastorales organisées de façon cohérente pour les exploiter durablement. Aujourd'hui, pour de nombreuses raisons, ces ressources sont devenues l'objet d'une intense compétition individuelle et elles sont, exponentiellement, exploitées de façon minière. Cette forme d'exploitation entraîne depuis plusieurs décennies une évolution régressive des milieux, obligeant de plus en plus les populations à transformer et adapter leur système économique. L'ajustement se fait par la fixation autour de zones agricoles toujours plus étendues - et enceintes de zones de pâturage surexploitées. Il se fait par une appropriation des parcours collectifs par de grands éleveurs qui en écartent leurs contribuables moins favorisés. Il se fait par un recours croissant aux ressources fourragères extérieures aux parcours. Il se fait encore par une diversification des activités économiques, par l'association du travail rural et de l'implantation en milieu urbain, par le recours au salariat, enfin - hélas - par la paupérisation.

Dans un tel contexte, le pastoralisme - c'est-à-dire une certaine primauté donnée aux ressources des parcours et à l'organisation économique et sociale qui y est liée - peut-il encore avoir la signification prioritaire qu'il avait autrefois - à supposer que tout soit fait pour en restaurer la productivité ? Répondre affirmativement ferait probablement fi du changement social et économique. Une réponse plus nuancée reconnaîtrait en revanche l'importance de la ressource pastorale dans l'Oriental, mais sous réserve de

¹Cet article a été mis en forme par Grigori Lazarev en mai 2004. Il se fonde sur des travaux de l'auteur, notamment ceux conduits en 1996 dans le cadre d'une mission d'évaluation du Projet de développement des parcours et de l'élevage de l'Oriental marocain. L'auteur a utilisé des travaux des membres de l'équipe qui l'a accompagné en 1996. Il est ainsi redevable aux travaux d'Abderrahman Youssefi pour la section sur les ressources pastorales, à ceux de Alain Bourbouze pour la section sur la stratification socio-économique, à ceux d'Anouchka Lazarev pour la section sur les femmes de l'Oriental. Cet article n'a pas encore fait l'objet d'une publication. Il est cependant diffusé par voie électronique dans le cadre d'une communication en réseau et il peut donc faire l'objet de références.

reconsidérer, de façon réaliste, sa place dans des systèmes de production diversifiés et en évolution rapide. Ne serait-ce pas alors une leçon à retenir pour une nouvelle phase du développement de l'Oriental ?

La société pastorale existe-t-elle encore ?

La seconde question interpelle la notion de solidarité ethno-lignagère, sur laquelle s'est fondée l'approche sociologique du projet de développement de l'Oriental. Cette notion a trouvé son fondement dans une certaine idée de la continuité de la société pastorale et de ses valeurs profondes. Elle procède d'un présupposé, à savoir que l'héritage des formes d'organisation de cette société pouvait servir de socle à une organisation moderne qui en conserverait la solidarité et la solidité.

Une société pastorale traditionnelle se caractérise par une très forte cohésion sociale à base tribale, celle-ci permettant, à la fois, l'agrégation des groupes pour défendre le territoire pastoral et, par ailleurs, leur segmentation aux niveaux appropriés, selon les lieux et les saisons, afin de permettre la meilleure exploitation des ressources et de leur complémentarité.

Les analyses que l'on peut faire aujourd'hui des sociétés de l'Oriental renvoient une image qui semble conforter l'idée d'une permanence des structures traditionnelles : n'y retrouve-t-on pas - par-delà les découpages administratifs modernes - d'apparentes cohésions tribales, des identités segmentaires, des affirmations de solidarités lignagères, un "leadership" tribal ou lignager accepté par consensus ?

Mais s'agit-il d'une permanence ou d'une reconstruction, d'une réutilisation, effectuées pour mieux servir des intérêts nouveaux ? La "société pastorale" d'aujourd'hui n'a en effet plus grand chose de commun avec celle des nomades de jadis, celle des "*arab rahala*". Une majorité d'éleveurs est constituée de "*fellah kessab*", des agriculteurs-éleveurs qui ne se déplacent plus beaucoup autour de leurs terrains de culture. Une autre fraction vit en ville - dans des "bourgs ruraux" tels que Bouarfa, Tendrara, Merija, Aïn Beni Mathar, etc. -, maintenant la fiction de la ruralité par l'entretien d'un élevage sur le parcours collectif. Les grands éleveurs, qui pratiquent encore un certain nomadisme, utilisent le camion, bafouent la solidarité tribale en s'appropriant de facto les parcours collectifs et ne manquent pas, par ailleurs, d'établir une partie de leur famille dans un centre urbain. Quant aux pauvres, si nombreux, ne sont-ils pas des déracinés sociaux, contraints aux expédients pour survivre dans leur propre société ? Nombreux aussi sont les exclus qui ont été poussés à l'exode définitif dans des villes où s'accumulent les problèmes du chômage.

Qu'y a-t-il alors de commun entre cette société réelle et l'image "pastorale" qu'elle tente de nous renvoyer ? Certainement pas grand chose. Mais alors la question est autre : pourquoi cette société, marquée par l'individualisme, l'inégalité, la compétition, tient-elle tant à renvoyer cette image d'une société pastorale à base tribale et lignagère, en dépit de son décalage évident par rapport à la réalité ?

Une relecture du milieu social actuel pourrait apporter des éléments de réponse. En raisonnant à partir d'une connaissance générale des dynamiques socio-politiques, ne peut-on penser que si les formes sociales affirmées ont une telle force, c'est bien parce qu'elles constituent une fiction utile et souvent profitable ? Le bon usage de cette fiction ne permet-il pas aux puissants d'accaparer les ressources collectives sous le couvert du droit coutumier, qui en réserve à tous l'accès gratuit et illimité ? Ne leur permet-il pas de drainer à leur profit les subsides de l'Etat ? Ne leur permet-il pas d'y trouver les soutiens d'un pouvoir politique, légitimé ensuite par les mécanismes électoraux ? Cette fiction ne permet-elle pas, aussi, aux plus pauvres ou aux ruraux établis en ville, de ne jamais perdre leurs droits sur les parcours et les terres, et donc de toujours garder l'espoir d'un retour à élevage ? On le constate, de bonnes raisons peuvent expliquer ce jeu de miroir. Mais alors, ne faut-il y voir qu'une immense hypocrisie ? Ou bien au contraire une remarquable faculté d'adaptation, d'une société qui aurait appris à valoriser son interprétation de la situation en fonction d'une certaine efficacité sociale et politique - notamment dans ses rapports avec l'Etat ?

Les thèmes de l'étude

Ces deux grandes questions constituent une sorte de "toile de fond" des quelques interrogations thématiques que s'est proposée cette étude. On a en effet concentré l'analyse sur cinq grands questionnements. Qu'est-ce que la "population pastorale" ? Quel est l'état et l'usage des ressources pastorales ? Quels sont les rapports entre les structures sociales et les droits sur l'espace pastoral ? Comment les producteurs se différencient-ils et quelles sont leurs diverses stratégies ? Qu'est-ce qu'une "femme pastorale" et quelle est sa situation dans la société de l'Oriental ?

Evolution du découpage administratif de la région étudiée

En 1990		Depuis 1992	
Province	Communes rurales	Province	Communes rurales
Oujda	1. Ouled Sidi Abdelhakem - Tribu Ouled Sidi Abdelhakem 2 - Superficie: 700 km - Nombre de familles: 900	Jerada	1. Ouled Sidi Abdelhakem
Oujda	2. Aïn Beni Mathar - Tribu Beni Mathar 2 - Superficie: 1 600 km - Nombre de familles: 897	Jerada	2. Aïn Beni Mathar
Oujda	3. Merija - Tribu Ouled Sidi Ali Bou Chnafa 2 - Superficie: 1 654 km - Nombre de familles: 1 075	Jerada	3. Merija 4. Ouled Ghzayal
Oujda	4. El Ateuf - Tribu Zwa 2 - Superficie: 1 634 km - Nombre de familles: 1 012	Jerada	5. El Ateuf 6. Ouled M'hammed
Figuig	5. Tendirara - Tribu Beni Guil 2 - Superficie: 8 719 km - Nombre de familles: 3 049	Figuig	7. Tendirara 8. Maatarka
Figuig	6. Bouarfa - Tribu Beni Guil 2 - Superficie: 16 988 km - Nombre de familles: 1 675	Figuig	9. Bouarfa - Beni Guil

Nombre de familles : estimation en 1989. Il s'agit de familles étendues, celles correspondant à la "tente" ou "khaïma". Le nombre de foyers-ménages est donc plus élevé (de l'ordre de 10 000). C'est ce dernier chiffre qui a été retenu en 1990 pour évaluer le nombre des bénéficiaires potentiels.

1 La "population pastorale"

1.1 - La transformation du "genre de vie"

Traditionnellement, le nomadisme était le fait de groupes importants, armés et rassemblant, à divers niveaux de segmentation, tous les membres d'une même tribu, d'une même fraction, d'un même lignage. Ces groupes s'étaient partagés le territoire en zones d'influence dont les centres de gravité se situaient autour des terres de culture collectives et des points d'eau utilisés en été. Des accords multiples favorisaient la mobilité de ces groupements, celle-ci étant dictée par deux impératifs, la recherche des pâturages, elle-même soumise aux variations climatiques et aux complémentarités entre parcours d'hiver et d'été, et les déplacements vers les marchés. Ces derniers formaient les trois pôles de la vie nomade : en automne le Tafilalet, pour les dattes; en hiver, Figuig pour les vêtements ; en été, Missour ou Oujda pour les céréales, chaque catégorie de produits étant échangée contre des moutons.

Des années 20 aux années 50-60, plusieurs facteurs ont progressivement transformé le nomadisme traditionnel : la sécurité, la création de marchés nouveaux et, dans les années 30-50, l'ouverture des mines et des chantiers de l'alfa. La sécurité entraîna l'éclatement du groupe nomade de grande taille, surtout justifié par ses possibilités de défense. A la fin des années 50, le nomadisme, encore dominant dans les steppes de l'Oriental, était devenu un phénomène de petits groupes. Les tentes isolées étaient devenues fréquentes tandis que les campements les plus importants n'en rassemblaient qu'une dizaine, réunissant autour du maître, des parents plus ou moins clients, les bergers et les serviteurs. C'est à cette époque que les plus petits éleveurs ont commencé à abandonner les déplacements de longue distance.

La création de marchés nouveaux au milieu de la steppe, Aïn Beni Mathar (alors Berguent), Tendrara, Bouarfa, avait favorisé le commerce du mouton - à l'époque, largement tourné vers l'exportation -, transformant des pasteurs à élevage vivrier en pasteurs à élevage marchand, parfois même en éleveurs spéculateurs, rompant ainsi le cycle des marchés traditionnels.

Enfin, l'accès aux revenus nouveaux procurés par le travail dans les mines, les chantiers de l'alfa et l'émigration, avait rendu une grande partie des populations de la steppe tributaire des revenus salariés. A la fin des années 50, on pouvait parler d'une sorte de "prolétarisation" de la steppe, largement soumise à la politique de crédit des "économats", ces comptoirs de vente de l'entreprise qui suivaient les chantiers alfatiers. De très nombreux ruraux (près du quart des familles rurales), dont les troupeaux avaient été décimés par les sécheresses de 1945-46, ne dépendaient plus que de ces revenus, tandis qu'une masse importante de petits éleveurs vivaient d'un système mixte fondé sur l'élevage à court rayon et le salariat temporaire. Le travail dans les mines était une importante source de revenu puisqu'une famille sur trois comptait un ouvrier mineur (1 600 en 1953).

Le chemin de fer minier, alors aussi utilisé pour le transport moutonnier et, dans les années 50, l'apparition des premiers camions chez les plus gros éleveurs, s'étaient ajoutés aux facteurs précédents pour accélérer les transformations. Le dromadaire, jusqu'alors compagnon indispensable des déplacements nomades, était devenu de moins en moins présent, inutile chez les petits éleveurs, remplacé par le camion chez les plus gros.

Au cours des années 60, les entreprises d'exploitation de l'alfa cessèrent leur activités tandis que les mines fermaient progressivement (Bouarfa, Boubeker, Taourit, Zellidja dans les années 70 et très prochainement Jerada). Chaque fois qu'ils le purent, les foyers qui dépendaient essentiellement de ces revenus retournèrent vers l'agriculture et l'activité pastorale, mais souvent en prenant attache dans les centres urbains. Il en fut de même pour ceux qui n'avaient plus de troupeau et qui, vivant en ville, conservaient leurs droits, manifestés à l'occasion, sur les parcours et les terres de culture. A l'inverse, l'implantation, dans les centres urbains, des grands et moyens éleveurs, s'intensifia, donnant lieu à une vie familiale bipolaire, en partie rurale et en partie urbaine.

Le survol de l'histoire récente montre que la société était en 1950 tout à fait déstructurée. La société pastorale de l'Oriental, on le verra plus loin, est aujourd'hui largement reconstruite, bien que sur des bases éloignées du système traditionnel. Cette "résilience" du milieu social, cette capacité de réadaptation est un point fort qui n'est sans doute pas étranger à l'accueil fait au projet par les populations et à la dynamique qui s'en est suivie.

1.2 - La population en chiffres

Les statistiques des populations en longue période sont difficilement comparables car elles ne procèdent ni des mêmes méthodes de collecte ni des mêmes définitions des catégories recensées. Ayant fait la part de ces réserves, leur rappel n'en est pas moins indicatif :

	Population totale	Nombre de familles rurales "khaïmas"*	Population "rurale"	Population "urbaine"
1936	22 851	3 948	-----	-----
1952	25 808	5 721	20 802	5 000
1958	39 500	7 500 ^{a)}	33 000	6 500
1982	41 000	8 900 ^{b)}		
1990	76 800 ^{b/}		44 000 ^{a)}	32 800

* La khaïma, la tente, est l'unité de compte des familles.

a) Nombre de tentes d'après l'impôt "tertib".

b) Ce chiffre semble n'englober que la population "rurale". Il n'indique pas la situation des familles vivant en ville mais ayant conservé leurs attaches rurales dans leur "machiaakat" d'origine.

De tels chiffres sont difficiles à interpréter, notamment pour expliquer le "saut" démographique entre 1952 et 1958. Mais l'important n'est pas là et l'essentiel n'apparaît pas dans les statistiques démographiques : l'ambiguïté de la notion "rural/urbain". Des situations multiples ont en effet abouti à donner à la population de l'Oriental la caractéristique globale d'un ensemble humain chevauchant, de façon indistincte et changeante, le domaine du rural, celui de l'urbain, mais aussi celui de l'émigration à attache, les émigrés restant encore souvent comptés socialement parmi la population de la région.

Les données ci-après, recueillies (avant le nouveau découpage communal) pour deux communes du nord (El Ateuf et Merija) et les deux communes du sud, donnent quelques indications sur cette situation².

Population "rurale" et "rurale à attache urbaine"

Communes rurales	Nombre de foyers (y compris émigrés)	Foyers (tentes) vivant en milieu rural	Foyers "ruraux" urbanisés	Foyers émigrés non ruraux
CR Merija	2 116	1 448	459	209
CR El Ateuf	1 440	922	337	181
CR Tendirra	3 049*	1 975	732	...
CR Bouarfa	1 675	1 179	496	...

*La localisation de 342 foyers n'a pas pu être précisée par les enquêtes, en raison de l'ambiguïté des notions de "rural" et de "rural urbanisé".

² Enquête INAV, Hammoudi, 1992.

Dans les deux communes du nord, 67 % des "tentes" vivent en milieu rural, 22 % sont des ruraux vivant en ville et 10 % des émigrés non ruraux, vivant dans les centres urbains de la région ou ailleurs. La population "rurale" fixée, constituée par les éleveurs-agriculteurs ("les fellah-kessab"), compte plus du quart de ses foyers parmi la population urbaine.

Des analyses plus fines montrent que la population vivant en milieu rural est elle-même largement sédentarisée ou quasi fixée sur les lieux de culture (souvent avec des maisons en dur). Dans la commune d'El Ateuf, une enquête portant sur 550 foyers montre ainsi que 24 % seulement des éleveurs continuent à se déplacer avec leurs tentes, 25 % se sont fixés sur leurs terrains de culture et 51 % ont pris une attache en ville. Dans la commune de Merija, la proportion d'éleveurs ayant conservé la mobilité de la tente est plus élevée (40 %) ; les foyers fixés sur leurs terrains de culture représentent 21 % tandis que les éleveurs avec une résidence ou une attache en ville 35 % des éleveurs-agriculteurs.

Chez les Beni Guil, la proportion d'éleveurs vivant sous la tente représente encore 70 % des foyers, le quart d'entre eux est fixé sur leurs terrains de culture. Les éleveurs à attache urbaine représentent cependant une part importante du total, 31 % chez les Beni Guil du sud et 27 % chez les Beni Guil du nord.

De tels chiffres montrent une différence entre le nord où le nomadisme tend à devenir résiduel (le quart des foyers) et le sud (les Beni Guil), où la vie sous la tente reste encore importante (70 %) - cette statistique comprend cependant à la fois de vrais "nomades" et les tentes, les plus nombreuses, qui ne se déplacent plus au delà d'un rayon de 10 km ou qui se sont fixées. Au nord comme au sud, ils montrent aussi l'importance des situations bipolaires "steppe-ville" qui concernent plus ou moins le tiers des foyers d'éleveurs.

Au total, ces indications démographiques donnent une image confuse de la société pastorale: le "nomade" - presque résiduel -, les éleveurs semi-fixés, fixés ou à attache urbaine n'ont plus de genre de vie en commun. Bien que vivant des mêmes ressources des parcours et des terres agricoles, ils constituent des facettes contrastées d'une même population. La situation des femmes, que l'on examine un peu plus loin, les montre, elles aussi, divisées, séparées au sein même des familles entre la tente et la maison citadine. La polygamie, qui concerne quelque 30 à 35 % des familles, joue un rôle dans cette organisation domestique. Confronté à une telle différenciation, peut-on parler d'une même société pastorale ?

Les données de référence manquent pour mesurer les tendances, mais toutes les informations concourent pour indiquer que la fixation des ruraux sur les terrains de culture et autour des forages est devenue un processus continu et inéluctable tandis que sa manifestation urbaine tend à obéir à une aspiration collective de plus en plus affirmée. Le vrai nomadisme, pour sa part, devient une sorte de privilège social, réservé à ceux qui en ont les moyens, les grands éleveurs plus proches d'une entreprise de "ranching" moderne que de la "grande tente" d'autrefois.

2 Etat et usage des ressources pastorales

2.1 - L'état des ressources pastorales

Les formations végétales peuvent être groupées en quatre formations principales: les formations forestières et préforestières au nord, dans la Gaada de Debdou, et au sud dans la périphérie de Bouarfa ; les formations à steppes graminées dominées par l'alfa (*stipa tenasissima*) ; les formations à steppes chamaephytiques dominées par l'armoise (*Artemisia herba alba*), les formations chamaephytiques dominées par la chénopodiacée. Globalement, les faciès caractéristiques des steppes à alfa et à armoise sont prépondérants dans les secteurs du nord, les steppes à chénopodiacées dans le sud. Les faciès actuels sont le produit d'une dégénérescence avancée des formations d'origine. Le surpâturage chronique a conduit à une élimination quasi totale des espèces appréciées (*Artemisia herba alba*, *Salsola vermiculata*, *Stipa sp*, *festuca sp*, etc.) et à l'installation d'espèces agressives, peu ou pas appréciées et même toxiques (*Anabasis Aphylla*, *Noaea mucronata*, *Atractylis serratuloïdes*, *Peganum harmala*, *Astragalus armatus*, *Halogeton sativus* etc.), sans parler des grands domaines qui ont été complètement dénudés de toute végétation pérenne. Les faciès les plus importants sont ceux à alfa et à armoise : on considère qu'ils comprennent, respectivement, 52 % et 21 % de végétation en bon état et 48 % et 79 % de végétation dégradée. La production fourragère en UF et les superficies des différents faciès sont résumées ci-après.

Superficie et production en unités fourragères (UF) des ressources pastorales

	Superficies		Production	
	1000 (ha)	%	Millions UF	%
Forêts et matorral	20,7	0,6	2,3	2
Alfa	1 245,5	39,8	49,7	44
Armoise	1239,1	39,6	43,4	39
Autres parcours	563,1	18,0	16,0	14
Céréales	61,0	2,0	1,3	1
Total	3 129,4	100	112,7	100

Source : estimations de la mission sur la base des superficies données par les études agrostologiques existantes.

2.1.1 - Productivité des parcours

En année moyenne, la production des parcours et des chaumes de céréales est de 113 millions d'UF. Ce sont les UF pâturées. L'essentiel est assuré par les parcours à alfa (44 %) et à armoise (39 %) qui totalisent ainsi 4/5 des apports, laissant loin derrière ceux des autres parcours (14 %), des forêts (2 %) et des chaumes (1 %). L'analyse par commune rurale souligne l'importance des nappes alfatières de Tendirara (32 millions d'UF) et de Bouarfa (10 millions d'UF) et celle des parcours à armoise de Tendirara (30 millions d'UF) et Merija (5 millions d'UF). La productivité rapportée à l'hectare demeure très faible et ne dépasse pas 80 UF/ha dans le meilleur des cas (armoise en bon état d'El Ateuf). Les autres sites ont une production, en année moyenne, de 30 à 50 UF/hectare. La production des chaumes est insignifiante, de 10 à 30 UF/ha.

Ces données sont susceptibles de varier fortement selon les années. Ainsi en année sèche, la production totale d'UF pâturées peut s'effondrer à 57 millions d'UF (soit une perte de 50 %) et atteindre 170 millions d'UF en année favorable (soit un gain par rapport à l'année moyenne de 50 %).

Effectifs animaux exploités

L'effectif ovin de l'aire géographique couverte par le projet était, en 1992, de l'ordre de 1 million de têtes (1,014), auquel s'ajoutait 0,3 million de caprins (0,305), soit au total un effectif de 1,3 million de petits ruminants. Au cours des quinze dernières années, l'effectif ovin - qui était en moyenne de 0,9 million de têtes entre 1979 et 1983 - a donc fort peu évolué, bien qu'on observe une faible diminution des effectifs dans les communes dépendant de la province d'Oujda (-9 %) et une augmentation très sensible dans celles de la province de Figuig (+55 %). Les caprins marquent par contre une stagnation dans la province de Figuig tandis qu'ils augmentent dans celle d'Oujda de près de 30 % (de 0,175 à 2,224 millions de têtes), ce qui s'est traduit par une croissance générale des effectifs de 0,250 à 0,3 million en 15 ans, soit 20 %. Les bovins, enfin, fluctuent de façon très sensible, en augmentation continue à Figuig et accusant une très forte variation à Oujda, pour un total globalement modeste d'environ 20 000 têtes.

La confrontation des effectifs animaux et des ressources pastorales permet de dégager des conclusions intéressantes. Le calcul s'appuie sur les besoins estimés par unité zootechnique (de 320 à 380 UF pour les ovins, de 240 à 300 UF pour les caprins, selon les années), sur le nombre d'unités zootechniques (625 800) et sur la productivité calculée des parcours.

Les apports des parcours ne suffisent jamais, même en bonne année. Les déficits calculés sont comblés par les apports d'aliments complémentaires, à hauteur de 90 UF, 160 UF et 210 UF par UZ³, respectivement pour les bonnes, moyennes et mauvaises années. Le taux de dépendance (rapport UF fournies par des aliments complémentaires/UF totales correspondant aux besoins des animaux) est donc globalement élevé puisqu'il atteint déjà 25 % les bonnes années, pour se hisser à 47 % les années moyennes et 70 % lors des années de sécheresse. Il est cependant vraisemblable que dans ce dernier cas, la demande totale d'UF diminue du fait des ventes exceptionnelles auxquelles les éleveurs sont contraints pour assurer, par des achats d'aliments, la survie du reste du troupeau. En admettant que ces ventes conduisent à une chute de 20 % des effectifs, le taux de dépendance reste encore de l'ordre de 60 %, ce qui souligne le rôle stratégique des aliments complémentaires dans les périodes de crise.

Estimation du rapport entre UF pâturées et UF extérieures au parcours

	Année bonne	Année moyenne	Année sèche
Nombre d'unités zootechniques (UZ)	625 800	625 800	625 800
Besoins animaux (millions UF) (a)	226	214	188
Apport des parcours(millions UF)	170	113	57
Apport des aliments complémentaires (millions UF) (b)	56	101	131
Apport d'aliments complémentaires par UZ (en UF)	90	160	210
Taux de dépendance (b/a)	25	47	70

Source: estimations de la mission sur la base de moyennes régionales. Ces estimations doivent bien entendu faire la part des variations locales du potentiel et des systèmes de production.

³ UZ = Unité zootechnique.

Les autres ressources des parcours

Le "terfèze" (truffe blanche du désert) est passé inaperçu durant la phase initiale du projet et il n'a fait l'objet d'aucune proposition d'intervention. Son importance n'est apparue qu'après le démarrage, lorsqu'en réponse à une demande extérieure, un circuit de commercialisation efficace a été organisé, permettant de valoriser cette ressource sur les marchés extérieurs du Moyen Orient et de l'Europe. Ce sont essentiellement des éleveurs sans troupeau, des bergers, une main-d'œuvre sans emploi et des ouvriers travaillant dans d'autres secteurs qui se sont dirigés vers cette activité rémunératrice, au total quelque 3 000 à 4 000 personnes de la région. La ressource étant libre et accessible à tous, plusieurs centaines de ramasseurs provenant des différents centres urbains sont également venus sur les lieux de production. Cette activité a permis à de nombreux gens de régler leurs dettes auprès de la CNCA ou auprès des commerçants locaux, tandis qu'un grand nombre d'éleveurs sans troupeau ont pu acquérir de petits troupeaux d'ovins et de caprins.

L'année 1994-1995 a été caractérisée par une production précoce exceptionnelle, résultant des pluies abondantes d'automne. En deux mois, entre le 20 novembre et le 20 janvier, les commerçants grossistes opérant dans la région ont acheté pour une valeur de 18 millions de Dh. Le prix payé aux ramasseurs (bergers et autres) sur les lieux de production a atteint 60 à 70 Dh le kilo. Les truffes de bon calibre s'échangeaient au prix de 100 Dh le kilo sur le marché de "gros" de Bouarfa. La production en 1992-93 et en 1993/94 a été de l'ordre de 1 200 et 800 t, soit un revenu total payé aux ramasseurs (sur la base d'un prix moyen de 30 Dh/kg) de l'ordre, respectivement, de 36 et 24 millions de Dh. A titre de comparaison, ce revenu représente 16 et 10 % de la valeur moyenne de la production animale de la région.

Le gibier et la chasse constituent également une ressource potentielle. Actuellement les réserves cynégétiques sont très réduites, mais les mises en défens ont montré qu'elles pouvaient se reconstituer rapidement.

2.1.2 - Les agents nuisibles du parcours

Le projet n'a rien prévu en matière de lutte contre les agents nuisibles des parcours. Cette omission semble largement due au manque d'information précise sur ces derniers, sur leur distribution et les méthodes appropriées pour les réprimer. Or, les discussions entre les membres de la mission et les éleveurs ont révélé que ces agents pouvaient engendrer des pertes énormes dans les troupeaux et qu'ils représentaient une préoccupation sérieuse. Les agents nuisibles sont extrêmement divers : ils comptent des plantes et des champignons toxiques, des prédateurs animaux (particulièrement le chacal), des tiques (dans la région de Merija). Le risque qu'ils constituent mérite d'être mieux évalué et de faire l'objet de politiques de protection.

Les facteurs physiques influençant les modes d'utilisation de l'espace pastoral

Les systèmes d'élevage pratiqués dans l'aire géographique couverte par le projet reposent sur l'utilisation des ressources pastorales par des troupeaux qui se déplacent au cours de l'année sur des distances allant de quelques kilomètres à plusieurs centaines. Quatre facteurs liés au milieu physique et aux ressources jouent un rôle essentiel pour expliquer ces déplacements : le climat, la végétation des parcours, l'extension des zones de culture et de sédentarisation et les points d'eau.

Le régime des précipitations et la chaleur estivale dictent le sens général des mouvements des troupeaux. L'hiver, les tentes partent au sud vers les hauts plateaux de la "Dahra" ou plus loin encore vers les zones sahariennes, le "Sahara", mais aussi vers les régions d'altitude au sud de Bouarfa. L'été, l'arrivée des chaleurs commande la remontée vers le nord, où les pluies un peu plus abondantes permettent de pratiquer une céréaliculture aléatoire. Cependant, les fluctuations inter et intra-annuelles des précipitations introduit de très fortes variations dans ce schéma nord-sud. Dans la plupart des cas, les éleveurs vont là où il a plu, dans la mesure de leurs moyens et dans des lieux reconnus par l'usage.

Le gradient des précipitations (210 mm sur les Hauts Plateaux et 130 mm à Figuig) ne propose donc qu'un cadre explicatif très imparfait.

Bien que la végétation soit pâturable en toute saison dans ces régions où la neige reste peu de temps sur le sol, les éleveurs organisent leurs déplacements, séjournant de préférence pendant l'hiver dans les "chebkha", ou formations à base d'alfa, au printemps dans les "ramdth", ou zones à armoise - avec quelques navettes entre alfa et armoise si nécessaire - puis, en été, dans les meilleurs sites à armoise, ceux des zones d'épandage des "maader" et des "daya".

Malgré la présence de quelques espèces associées (*Ormenis*, *hélianthème*), les nappes alfatières ne sont pas très riches (50 UF/Ha/an). Elles sont cependant recherchées car elles constituent un abri pour les animaux et les campements par mauvais temps. L'alfa représente aussi une réserve précieuse sur pied, utilisée les années sèches, hiver comme été. C'est en outre le moyen le plus efficace pour conserver les sols généralement meubles de la région. Cette espèce est relativement bien préservée, n'étant pas endommagée par le pâturage des ovins et des caprins. En revanche, elle est peu tolérante au pâturage et à la défoliation intensive qui lui sont imposés par la coupe, le feu ou le pâturage des bovins. Depuis un certain nombre d'années, certains éleveurs ont découvert qu'ils pouvaient tirer de meilleurs profits de l'élevage mettant plus de bovins dans leurs troupeaux. Cette évolution a ainsi contribué à une extrême dégradation des massifs alfatières, à la mise en mouvement des couches édaphiques superficielles et à l'accélération des phénomènes d'ensablement.

Les steppes à armoise, dont la production est la plus élevée et la plus diversifiée, exercent une forte attraction sur les troupeaux qui y font des séjours prolongés du début du printemps à la fin de l'automne, n'offrant ainsi qu'un trop court repos à la végétation et ne permettant ni la reconstitution de la biomasse ni la production de graines en quantité suffisante. Leurs sols profonds, au bilan hydrique favorable et qui se prêtent bien à la culture, sont, de plus, au coeur des enjeux pour l'installation de parcelles emblavées en céréales.

Nombreux sont les foyers qui pratiquent à présent l'agriculture en sec dans les différentes zones de culture traditionnellement fréquentées par leurs fractions ou leurs lignages. C'est dans ces "woulf" que se concentrent les constructions, celles-ci servant plus de lieu de stockage que d'habitat mais marquant indubitablement un souci d'appropriation. Cette installation est accompagnée, le cas échéant, du creusement de puits. D'autres zones sont aussi mises en réserve, comme les "zniga", privatisation rampante du parcours que quelques sillons semés en orge et quelques citernes savamment disposées protègent des voisins.

Dans leurs déplacements, les tentes s'arrangent pour être en été près de ces espaces, à proximité des céréales à moissonner, des chaumes à pâturer et, en automne, des terres à labourer. Pour quelques éleveurs mieux pourvus en céréales, notamment dans les fractions sahariennes (O. Ramdan, O. Abdelkrim), la pratique du déprimage de l'orge (le "qsill") impose d'amener le troupeau en janvier sur les parcelles concernées.

La situation par rapport aux points d'eau collectifs et privés joue également un rôle dans les modes d'exploitation de l'espace pastoral. Autrefois, les puits ("*ogla*") et citernes enterrées ("*jboub*") provoquaient des concentrations de campements en été. Le phénomène s'estompe à présent avec l'extraordinaire développement des transports d'eau par charrette ou camion, entraînant l'abandon de nombreux puits individuels ou de lignage, aujourd'hui comblés (par exemple à Hsiane Diab). Si les stratégies ont changé, la tendance générale à vouloir se rapprocher des points d'eau en été persiste, mais à des distances variables selon les capacités de transport : 8 à 10 km avec une charrette, 20 à 30 km maximum avec un camion.

D'autres facteurs jouent localement un certain rôle dans les migrations. C'est ainsi que les parcours salés du *Chott Tigri* ou du *Chott Falet* sont utilisés préférentiellement l'été pour une "cure salée", qui dure de trois jours à une semaine. Celle-ci permet aux animaux de consommer une végétation composée de *Atriplex Halimus*, *Tamarix sp.*, *Salsola Foetida*. Certains troupeaux effectuent ainsi des déplacements est-ouest peu courants. De plus, bien que la région soit assez peu montagneuse, certains reliefs induisent

des mouvements particuliers⁴. Enfin, l'existence à Aïn Beni Mathar d'un grand périmètre irrigué qui pourvoit les troupeaux en luzerne, orge et autres sous-produits, accompagne plus fortement qu'ailleurs la tendance à la sédentarisation et à la réduction des déplacements, tant en fréquence qu'en distance.

Les combinaisons de ces différents facteurs déterminent ainsi de très nombreux cas de figure de l'utilisation de l'espace, mais on ne saurait prétendre tout expliquer puisqu'à ces facteurs physiques et biologiques, qui proposent un cadre général, il faut ajouter bien sûr les facteurs socio-économiques. C'est ainsi que, on le verra plus loin, les droits d'usage influencent les mouvements sur les parcours, la coutume étant, sauf lors des sécheresses qui imposent des stratégies de survie, de se déplacer dans des aires correspondant aux droits d'usage traditionnels.

2.2 - Les types de déplacements

On distingue cinq grandes modalités de déplacement. Tout d'abord le "*tahoual*", qui correspond à un court déplacement périodique. Celui-ci s'effectue chaque mois, sauf en hiver, sur un rayon de moins de 10 km. Il est pratiqué par tous les éleveurs et concerne tous les membres du foyer. Son objectif est d'éviter la dégradation des parcours et ses conséquences sur les performances animales. Le "*tahoual*" a lieu chaque fois que le fumier s'accumule au-delà d'un certain niveau près du campement. Lorsqu'il se réinstalle sur d'autres lieux, l'éleveur laisse une distance minimale de 2 à 5 km pour le séparer de la tente la plus proche (on désigne cet usage par la notion de "*ittisaa*" ou "*loukar*", respect).

Les éleveurs qui exploitent des "woulf" de culture effectuent un déplacement après la récolte vers la fin du printemps-début de l'été. Celui-ci concerne tous les membres du foyer qui transportent les équipements nécessaires. Il est généralement affecté par la nature de l'année climatique. Le campement dure de quinze jours à un mois, selon la superficie emblavée et le rendement des cultures. Le séjour est prolongé s'il y a des parcours d'été suffisants dans les environs.

Le "*lhatba*" correspond à la pratique de la cure salée : on conduit les animaux sur des pâturages riches en *Atriplex* local ou en d'autres salsolacées à forte teneur en sel. Ce besoin est particulièrement ressenti par les éleveurs du nord et du centre, qui vont parfois jusqu'au Sahara ou d'autres localités de la Moyenne Moulouya, ou bien encore vers les frontières algéro-marocaines, connues pour être riches en *Atriplex Halimus*. Ces déplacements peuvent atteindre 50 km.

La grande transhumance ou le nomadisme vrai n'est plus pratiqué que par les grands et quelques moyens éleveurs. Ce type de déplacement est devenu tributaire des moyens de transport mécanisés et il semble qu'il soit appelé à s'étendre chaque fois que ceux-ci deviennent plus accessibles.

Enfin, les déplacements en cas de sécheresse. Lors d'une année défavorable, quand les réserves fourragères sont insuffisantes pour les besoins du cheptel, on assiste à une très forte mobilité des troupeaux, surtout chez les grands éleveurs, qui disposent de moyens de transport pour le bétail et d'équipements d'approvisionnement en eau et peuvent donc, plus que les autres, exploiter des parcours difficiles. Les petits éleveurs préfèrent en revanche se rapprocher des points d'eau permanents et augmenter l'amplitude des mouvements quotidiens pour parvenir à subvenir aux besoins de leurs troupeaux.

L'Oriental accueille par ailleurs des effectifs animaux en provenance de régions limitrophes ou lointaines, quand ses herbages sont plus fournis que ceux de ces dernières. Durant l'année 1994-95, qui a été sèche partout au Maroc, sauf dans l'Oriental où il a plu davantage que la moyenne, environ 200 000 petits ruminants, venus de plusieurs provinces du pays, ont pénétré et séjourné dans les steppes des Hauts

⁴ Au nord, dans les communes d'El Ateuf, O. M'hammed et O. Ghzayal, on se déplace entre la forêt et les cultures situées dans les monts de Deb dou et de la Gaada - utilisés l'été par les troupeaux lâchés sur les chaumes - et la Dahra, l'hiver, autour des dayas jusqu'aux limites des Beni Guil. Au sud de Bouarfa, par contre, les migrations amènent les troupeaux, l'hiver, sur les contreforts mieux arrosés des montagnes situées au sud-est, avant de revenir au printemps et en été vers les "maader" de parcours et de culture.

Plateaux. Les déplacements des troupeaux étrangers ne sont soumis à aucun contrôle, aussi est-il difficile d'estimer leur nombre et les effectifs concernés.

2.2.1 - L'incidence des interventions du projet sur les modes d'usage du parcours

Bien qu'il soit prématuré de se prononcer en l'absence de données d'évaluation sur une période suffisamment longue, on a pu identifier, au travers des enquêtes et entretiens effectués au cours de la mission, au moins quatre effets du projet de développement sur les modes d'usage des parcours⁵.

Tout d'abord, l'effet relatif à l'ouverture des pâturages après leur mise en défens. Les éleveurs ont naturellement adapté leurs itinéraires pour profiter de l'ouverture de ces pâturages. Certains y ont même séjourné bien au-delà du temps réglementaire, d'octobre à janvier, voire d'octobre à juin. La mise en repos, utilisée par tous en 1992, a par contre été boudée en 1994 par les grands éleveurs, qui ont préféré partir dans l'extrême sud où il avait plu.

Dans la plupart des cas, la mise en défens a été d'autant plus exploitée qu'elle était proche. Ainsi, dans la mise en défens de Traarirt, 80 % des Laalouna - la fraction la plus voisine - l'ont utilisée alors que cela n'a été le cas que pour 20 % des éleveurs des fractions les plus éloignées. Dans le cas de la mise en défens de Hamou Rzag, l'ouverture prévue au printemps 1995 a été repoussée à la demande des éleveurs jusqu'à l'été, ce qui a retenu bon nombre de troupeaux plus au sud qu'à l'accoutumée, compte tenu de la richesse de cette mise en repos. L'effet d'ouverture des mises en repos semble donc incontestable, réduisant les déplacements des éleveurs moyens et différant, en année sèche, les départs en transhumance exceptionnelle des grands éleveurs.

Les contraintes de circulation liées aux mises en repos dans les périodes de fermeture ont également joué un rôle. Au début du projet en effet, et à l'insu des cadres qui ne disposaient pas dans les premiers temps de toute l'information nécessaire, les éleveurs ont souvent opté pour des mises en repos allongées en longues bandes est-ouest, susceptibles de faire obstacle aux voisins trop entreprenants sur des territoires contestés. C'est ainsi que les périmètres de mise en défens de Traarirt ou de Rjam el Bark ont fermé les passages utilisés habituellement par de nombreux éleveurs, les contraignant à de longs détours ou créant des conflits. Les O. Sidi Abdelhakem affirment ainsi avoir été obligés de transhumer par la route en camion, faute d'avoir pu traverser Traarirt. Lorsque des couloirs furent aménagés, comme à Hamou Rzag, les violations commises par les éleveurs des zones voisines, de Maatarka, Tendrara et Talsint, furent telles qu'il fallut les fermer à la demande des éleveurs les plus intéressés (O. Abdelkrim et O. Hajji). Il s'agit donc d'un problème complexe qu'il faut négocier au cas par cas.

La réhabilitation ou la création de nouveaux points d'eau n'a pas non plus été sans conséquence. Les témoignages sont multiples, qui montrent que ces actions ont eu un impact considérable, mais le bilan objectif reste encore à faire. Des points d'eau comme Nouider, Kheneg el Hadra ou Zoulay, attirent l'été un nombre important de tentes, dans un cercle de 10 à 15 km de rayon. L'été à Zoulay, par exemple, 25 camions munis de citernes de 3 t font deux à trois remplissages par jour et 10 charrettes transportant des citernes d'une tonne en font deux par jour. Très peu de bêtes viennent s'abreuver à pied l'été car il fait trop chaud. Une cinquantaine de troupeaux sont ainsi installés aux alentours, soit environ 10 à 12 000 UZO⁶, qui ont besoin quotidiennement de 120 m³ d'eau, auxquels s'ajoutent les besoins des familles. L'impact, sur l'occupation de l'espace, des citernes enterrées et localisées en accord avec les éleveurs est bien moins perceptible car ces réserves de 200 m³ ne sont pas suffisantes pour fixer les troupeaux très longtemps (elles ne peuvent abreuver qu'un troupeau de 200 UZO pendant 10 jours). C'est donc un simple appoint dont on peut discuter l'intérêt quand ces citernes sont à usage collectif -

⁵ On rappelle, à cet égard, que les principales actions du projet au moment de l'évaluation de 1996, ont porté sur la mise en défens de grandes superficies dégradées d'armoise. Ces mises en défens furent négociées avec les structures tribales correspondant aux fractions administratives, qui furent constituées en coopératives dont la principale caractéristique fut de correspondre à un concept d'organisation "ethno lignager". Grâce à de bonnes pluies, la mise en défens fut une réussite. Diverses incitations permirent, pendant les premières années, de bien respecter les règles de charge pastorale et de surée de la pâture.

⁶ UZO = Unité zootechnique ovine. Celle-ci correspond à une mère et sa progéniture de l'année.

d'autant plus qu'elles sont parfois vidées par quelques gros éleveurs qui en prélèvent les ressources avec leurs camions-citerne.

Les distributions d'aliments dans le cadre du projet ont, elles aussi, joué un rôle dans les stratégies d'utilisation des parcours. Ces compléments proviennent de deux sources : les indemnités de mise en repos et les ventes d'aliments composés à des prix subventionnés au titre de l'aide exceptionnelle, octroyée théoriquement en année de sécheresse mais en pratique chaque année. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces quantités allouées ne représentent qu'une petite part de celles que les éleveurs ont l'habitude d'utiliser, environ 5 à 20 % des aliments composés qu'ils emploient (de 50 à 130 UF/UZO les bonnes années et de 75 à 200 UF/UZO les mauvaises). Elles sont en outre très variables d'une année à l'autre, d'une coopérative à l'autre et différentes pour les petits ou pour les gros éleveurs. L'impact des aliments fournis par le projet sur les déplacements des troupeaux n'est donc pas considérable. En revanche, il n'est pas douteux que ces apports permettent aux éleveurs de limiter leurs mouvements, notamment l'hiver.

La différenciation géographique des modes d'utilisation de l'espace

La combinaison de critères tenant à la diversité géographique des ressources naturelles et aux complémentarités qui en résultent, permettent de distinguer plusieurs modes d'utilisation de l'espace. On les a, en général, désignés par le nom de la ou des communes rurales où ils étaient le mieux représentés.

Au nord, on distingue quatre modalités d'exploitation de l'espace. En premier lieu, le système de El Ateuf, caractérisé par de fortes mises en culture et un pastoralisme actif mais de faible amplitude. En second lieu, le système des O. Ghzayal et de Merija, où l'on note l'importance du terroir cultivé, un début de fixation dans un habitat en dur et un pastoralisme de faible amplitude. En troisième lieu, le système d'Aïn Beni Mathar, qui se distingue par la place prise par l'agriculture irriguée en complément d'un élevage peu mobile. Enfin, le système des O. Sidi Abdelhakem, caractérisé par un fort nomadisme, une spéculation active, encouragée par la proximité de la frontière, et une pratique de l'engraissement.

Au sud, on distingue tout d'abord le système de Tendrara et de Maatarka, marqué par un pastoralisme fortement nomade et par la faible importance des cultures. On trouve ensuite l'ensemble O. Hajji, O. Abdelhakim, O. Brahim, O. Chaïb, dans la commune de Bouarfa, qualifié par sa localisation en zone saharienne et par un pastoralisme de faible amplitude. Le troisième système est celui des O. Ramdan et des O. Laamour - dans la commune de Bouarfa - : il est caractérisé par une localisation saharienne et par l'utilisation des ressources des chaînons montagneux. Enfin, on trouve le mode d'exploitation des O. Ben Hmama, système saharien articulé aux oasis.

3 Structures sociales et droits sur l'espace pastoral

3.1 - Arrière-plan historique

L'aire géographique couverte par le projet correspond au territoire historique de plusieurs collectivités tribales : les Beni Guil, les Zwa, les Ouled Ali Bou Chnafa, les Beni Mathar et les Ouled Sidi Abdelhakem. Les premiers occupent la plus grande partie du territoire. Les Laamour, branche marocaine de la grande tribu algérienne du même nom, ont été de plus récemment intégrés au projet.

Collectivité tribale	Nombre de tentes	Superficies (km ²) (1995)	Communes rurales	Province
Zwa	1 440	1 634	El Ateuf O. M'hammed	Jerada
O. Ali Bou Chnafa	2 126	1 654	Merija O. Ghzayal	Jerada
Beni Mathar	----	1 600	Aïn B. Mathar	Jerada
O. Sidi Abdelhakem	----	700	O. Sidi Abdelhakem	Figuig
Beni Guil	4 082	25 707	Tendrara Maatarka Bouarfa	Figuig
Laamour*			Figuig Bouarfa	

* Comptés avec les Beni Guil.

Entre l'extrémité Ouest de l'Atlas Saharien, dans le Sud Algérien, et les premiers chaînons du Haut Atlas, il n'existe aucun obstacle pour passer du Sahara à la "Dahra", les hauts plateaux proprement dits. Ceci explique que cette région ait, de tout temps, été une des grandes portes des migrations ethno-politiques, attirées par la vallée de la Moulouya et, au-delà, par les plaines et piémonts atlantiques du Maroc. L'histoire médiévale y voit se succéder, venant de l'Est et des bordures sahariennes, les berbères Meknassa, Beni Ifren, puis les premières vagues des berbères zénètes - Maghrawa, Beni Iloumi, Beni Irnian - et, enfin, la vague zénète des Beni Merin qui fut à l'origine de la dernière dynastie berbère au Maroc, celle des Mérinides.

Les populations actuelles de l'Oriental sont toutes des populations arabes ou arabisées qui semblent, à partir du XIV^{ème} siècle, avoir occupé les territoires laissés libres par les Mérinides lorsque ceux-ci déplacèrent leur aire de mouvance vers les plaines atlantiques. A cette époque, les populations arabes se divisaient en deux groupes. Les Banou Hilal tout d'abord, venus de l'Arabie et du Yémen, étaient arrivés au Maghreb au XI^{ème} siècle, et leurs diverses tribus s'étaient répandues dans tout le Maghreb. Au XIV^{ème} siècle, des tribus hilaliennes, Riah, Djochem, Athbej, Zoghba, Soleim, nomadisaient dans les Hauts Plateaux de l'Oranie, ayant fait alliance avec le pouvoir zénète qui commandait cette région, celui des Abdel Ouahab de Tlemcen.

Le second grand groupe, celui des arabes Maqil, venu principalement du Yémen, s'était infiltré au Maghreb à partir du XII^{ème} siècle. Contenus vers le nord du Maghreb central par les tribus hilaliennes, ses tribus avaient occupé la bordure nord du Sahara, de la Tunisie au Souss. L'une de ses trois grandes branches, celle des Doui Hassan, s'était installée dans le Souss et avait entrepris de conquérir le Sahara occidental, tandis que les deux autres, les Doui-Mansour et les Doui Obeid Allah, avaient occupé

l'Oriental marocain laissé libre par les Beni Merin. L'alliance des Abdel Ouahab de Tlemcen et des hilaliens de l'Oranie date de cette époque: elle fut en effet dictée par un souci de défense contre les Doui Obeid Allah qui tentaient d'occuper les hauts plateaux et les Tells de l'Oranie.

Les intenses mouvements de la population qui, au XIV et XV^{ème} siècles, accompagnèrent la fin de l'époque mérinide - notamment la période ouatasside - et la montée en puissance des Saadiens eut pour conséquence une reprise des déplacements, vers la Moulouya, le Moyen Atlas et le Rharb, des arabes Maqil qui occupaient les hauts plateaux de l'Oriental marocain. Ceux-ci furent alors remplacés, principalement, par des arabes hilaliens de l'Oranie, probablement quelque peu déstabilisés par la chute du pouvoir des Abdel Ouahab de Tlemcen.

Ces populations, rassemblant diverses fractions de tribus restées par ailleurs en Oranie, constituèrent la confédération des Beni Guil, probablement vers le XV^{ème} siècle. La liste des fractions et sous-fractions composant les Beni Guil témoigne encore aujourd'hui de ce passé, de nombreux ethnonymes actuels se rattachant sans ambiguïté aux origines hilaliennes. On recense en effet des Beni Amir (de la branche hilalienne des Zoghba), des Lalaouna (de la branche des Soleim), des Beni Dahmane (dix fractions - de la branche des Riah), des Beni Jabir (de la branche des Djochem). Quelques fractions Maqil furent aussi incorporées mais une seule est identifiable : celle des Rahamna, de la branche Maqil des Doui Hassan.

La confédération des Beni Guil se constitua à partir de cinq tribus : les Beni Amir, les Ouled Hajji, les Ouled Ayyoub, les Ouled Fares, les Oulad Brahim. Les composantes Riah (Beni-Dahmane) se retrouvent dans les cinq tribus, ce qui semble indiquer une prédominance riahide dans la formation des Beni Guil. Les Beni Amir incorporent, pour leur part, des composantes Zoghba et Soleim, tandis que les Oulad Ayyoub comptent une composante Djochem.

Lorsque la confédération fut organisée, les cinq tribus se divisèrent en deux grands groupes, occupant chacun une bande nord-sud correspondant à de grands territoires de complémentarité pastorale. Les Beni Amir, les Oulad Hajji et les Oulad Ayyoub constituèrent le groupement de l'ouest (les Gharbiyines) - désigné collectivement par le nom de Beni Ghomrassen - tandis que les Oulad Fares et les Oulad Brahim formèrent le groupe de l'est (les Quabliyines) - les Beni Gommi. La chefferie de ces deux grands groupements appartenait aux O. Fares pour les Beni Gommi, et aux O. Jaber (une fraction des Beni Amir) pour les Beni Ghomrassen. Ce "leadership" traditionnel est encore reconnu dans la hiérarchie informelle des Beni Guil.

Les ethnonymes qui désignent ces deux ensembles de tribus ont une histoire curieuse car il s'agit d'ethnonymes berbères zénètes, correspondant à des tribus du Sud tunisien, réunies beaucoup plus tard pour former les piliers de la dynastie zénète des Abdel Ouahab de Tlemcen. Les Beni Gommi et les Ghomrassen constituèrent, pendant l'histoire de cette principauté, deux ligues opposées auxquelles adhèrent leurs alliés hilaliens. Il est frappant de constater que, dans leur mouvance, les groupements arabes hilaliens qui formèrent les Beni Guil conservèrent, pour se différencier, les noms des ligues berbères de la principauté de Tlemcen auxquelles ils appartenaient. Ils se désignent toujours ainsi aujourd'hui.

Les tribus du nord ont une implantation plus récente. Les Zwa, les Oulad Ali Bou Chnafa et les Oulad Sidi Abdelhakem sont des tribus "maraboutiques" formées, au XVII et XVIII^{ème} siècles, comme tant d'autres tribus similaires au Maroc, autour d'une "zaouya", centre d'enseignement religieux. Elles s'installèrent souvent entre des tribus en conflit, gagnant un pouvoir politique grâce à leur rôle de médiateur. Les Oulad Sidi Abdelhakem surent ainsi s'interposer entre les belliqueux Mehaya (au nord) et les Beni Guil, tandis que les Zwa (originaire d'Anoual, au sud-ouest du pays Beni Guil) surent faire tampon entre les Beni Guil et les berbères Aït Serghouchen. Les autres tribus, Beni Mathar, Hamyane (une composante des Oulad Sidi Abdelhakem), Laamour, sont des rameaux détachés de grandes tribus homonymes implantées en Oranie. Elles s'installèrent dans la région au cours du XIX^{ème} siècle.

L'histoire de l'Oriental marocain, comme couloir de passage des grandes destinées tribales, s'est arrêtée avec la signature du Traité de Fès en 1912. A cette date, l'Oriental fut érigé en région autonome, ne

dépendant ni du Maroc ni de l'Algérie mais d'un Commissaire établi à Oujda. Il conserva ce statut pendant dix ans, avant d'être rattaché définitivement au Maroc.⁷

3.2 - Structures sociales

La confédération des Beni Guil était traditionnellement divisée en cinq tribus ("*kbila*") désignées également par le terme de "*khoms*" (cinquièmes)⁸ Chaque tribu était elle-même divisée en "*jmaa*" correspondant à une fraction de tribu placée sous l'autorité d'un "cheikh". Ces "tribus" se regroupaient, on l'a vu, en deux ligues ("*leff*"), celle de l'ouest et celle de l'est. Au sein de chaque "jmaa", les familles s'identifiaient à des groupements lignagers prétendant, plus ou moins fictivement, appartenir à une même parentèle. Selon leur taille, ces derniers se segmentaient, les groupes lignagers principaux étant dénommés "*a'dam kbir*" ("le grand os") et les sous-groupements, "*a'dam sghrir*" ("le petit os"). Le campement, "friq" ou "douar", unité traditionnelle de déplacement et d'organisation de la vie nomade, correspondait, selon les cas, à l'un ou l'autre de ces niveaux lignagers, ou encore à un niveau inférieur.

Dans les tribus du nord, on retrouvait un découpage analogue mais avec des dénominations différentes. La tribu était divisée en fractions ("*farkat*"), les grands groupes lignagers étaient désignés par les termes de "*fakhda*" ou "*falqa*", tandis que les sous-groupements étaient appelés "*utad*". Chez les Oulad Sidi Abdelhadem et les O. Sidi Ali Bou Chnafa, les fractions étaient divisées en "douars" où se retrouvaient les groupement lignagers.

Les anthropologues ont proposé de désigner les deux premiers niveaux de segmentation de la fraction de tribu placée sous l'autorité d'un cheikh ("*jmaa*" ou "*farkat*") par les termes de "lignage majeur" ("*a'dam kbir*" ou "*fakhda*" ou "*falqa*") et de "lignage mineur" ("*a' dam sghrir*" ou "*utad*"). Cette distinction est relativement arbitraire. Chez les Beni Guil, par exemple, on distingue souvent trois ou quatre niveaux de segmentation et il est difficile de désigner le niveau pertinent des "lignages majeurs" et des "lignages mineurs". Dans d'autres tribus, la répartition en "douars" occulte quelque peu cette segmentation.

Les divisions traditionnelles des tribus en "fractions" furent intégrées à l'organisation administrative moderne, l'unité de commandement d'un cheikh - "*machiakhat*" - devenant un niveau d'organisation des circonscriptions caïdales. Ces circonscriptions, ainsi que les "*machiakhats*", furent plusieurs fois réorganisées, notamment pour les adapter aux délimitations des communes rurales.

⁷ Ce résumé de l'histoire, non encore écrite, des populations de l'Oriental marocain a été établi à partir de la documentation rassemblée il y a quelques années par G. Lazarev pour un travail, non encore publié, sur l'histoire des tribus du Maghreb.

⁸ La division des tribus en cinq "khoms" correspond à une structure très répandue dans les tribus du Maghreb. On la retrouve dans les tribus bédouines d'Arabie. Les anthropologues se sont interrogés sur la signification de cette division (de même que sur celle des "conseils des quarante", "acht n'arbain", que l'on trouve fréquemment au Maroc). L'une des explications les plus convaincantes est celle donnée par J. Chelhod pour la société bédouine : le cinquième "niveau" de segmentation serait le dernier niveau engageant successivement la responsabilité collective lors d'une vengeance de sang (la "dia"), le premier niveau n'engageant que les membres de la famille étendue.

Le découpage administratif de la région des Hauts Plateaux de l'Oriental était le suivant en 1996 :

Tribu	Communes rurales	Nombre de "machiakhats" (fractions administra.)	Nombre de lignages majeur	Nombre de lignages mineurs
Zwa	El Ateuf O. M'hammed	2	18	77
Oulad Sidi Ali Bou Chnafa	Merija Ouled Ghzayal	3	21	96
Beni Mathar	Aïn Beni Mathar	4		
Oulad Sidi Abdelhakem	Ouled Sidi Abdelhakem	4	15	
Beni Guil du nord	Tendrarra Maatarka	9	49	
Beni Guil du sud	Bouarfa	6	34	

Chez les Beni Guil, on observe que, l'ancienne division en "*khoms*" a été en grande partie déstructurée par les découpages administratifs, plusieurs d'entre eux ayant été démembrés entre des communes rurales différentes.

Anciens "khoms"	Nombre de fractions traditionnelles	Nombre de "machiakhats"	Dont nombre de "machiakhats" dans:	
			CR Tendrarra CR Maatarka	CR Bouarfa
Ouled Brahim	4	5	1	4
Ouled Hajji	4	3	1	2
Benni Asser	6	2	2	1
Ouled Fares	2	2	2	
Ouled Ayyoub	4	3	3	

Les concepteurs du projet PDPEO ont porté une attention particulière à cette organisation du milieu humain en fractions et groupements lignagers puisqu'ils fondèrent toute leur approche sur l'hypothèse d'une forte solidarité sociale à l'un ou l'autre de ces niveaux et sur l'idée d'une certaine correspondance entre les groupements et la projection spatiale de leurs droits sur un certain "territoire pastoral". Au début du projet, ces hypothèses s'appuyaient sur une connaissance très rudimentaire de la réalité sociale et les coopératives ethno-lignagères furent organisées, sur la base d'une simplification de la réalité : elles furent plus ou moins identifiées aux fractions administratives qui découpaient chaque commune rurale, la trentaine de coopératives créées correspondant à peu près aux 28 "machiakhats".

Les études sociologiques très fouillées qui furent conduites, pendant les deux premières années du projet, par l'IAV, n'apportèrent leurs résultats qu'après la constitution des coopératives. Il ne put donc en être tenu compte. Ces analyses confirmèrent l'existence d'un système de solidarité, d'un contrôle collectif de certaines décisions, de l'exercice de certains droits sur des portions bien déterminées de l'espace mais elles situèrent en général leur niveau à celui des "lignages majeurs", soit à un niveau bien inférieur à celui des "machiakhats" administratifs. On compte en effet quelque 160 "lignages majeurs", avec une

moyenne de 40 à 60 "tentes" : ceux-ci furent regroupés en une trentaine de coopératives qui comptaient chacune (avant assainissement) une moyenne de 260 "tentes". Les études montrèrent également que le niveau du "lignage majeur" n'était pas le seul pertinent : souvent les solidarités s'exprimaient à un stade inférieur lorsque le lignage majeur s'était socialement "destructuré" ou bien, dans d'autres cas, au niveau du "douar" administratif. A l'inverse, comme chez les Beni Guil, il apparut que de nombreux droits d'usage sur les parcours étaient "gérés" à des niveaux supérieurs à celui du lignage majeur ou même du "machiakhat", englobant parfois plusieurs des anciens "khoms".

Ces études qui, de toute évidence, ont apporté une masse considérable d'information, eurent cependant l'inconvénient de se situer trop exclusivement dans le cadre des communes rurales et des fractions qui les divisaient ; elles ne mirent donc pas suffisamment en lumière un fait essentiel, l'imbrication dans l'espace des droits des diverses collectivités, notamment lorsque celles-ci appartenaient à des communes différentes. Elles passèrent largement, de ce fait, à côté de l'incohérence qu'il y avait à identifier des "territoires" de fractions ou de sous-groupements, là où, dans les faits, il y avait le plus souvent voisinage de groupements différents.

3.3 - Les droits d'usage traditionnels sur l'espace pastoral

Chez les Beni Guil, chacun des cinq "*khoms*" (ou tribus) avait traditionnellement un ou plusieurs "centres de gravité" qui délimitaient, dans l'espace pastoral, une sorte d'aire d'influence de la tribu touchant, du sud au nord, chacun des ensembles tribaux de l'est et de l'ouest. Les fractions composant les "khoms" s'y répartissaient autour de leurs propres centres de gravité, constitués par les zones de pâturage d'été auxquelles étaient associés les points d'eau (puits ou citernes enterrées) ainsi que les terres de culture. Ces zones étaient appelés "*woulf es sif*", le concept de "*walf, woulf*" correspondant à une idée de "zone d'attache" (littéralement, "lieu d'habitude").

Les fractions avaient également des "*woulf maraa*" ou "woulf de parcours", de printemps ou d'hiver ("*woulf maraa errbia*" ou "*woulf maraa echhta*"), ceux-ci correspondant aux lieux habituels des transhumances hivernales. Cette notion était cependant très floue chez les Beni Guil en raison de l'extrême irrégularité des saisons et de la pousse de l'herbe. Dans les faits, le pâturage d'hiver, malgré des droits prioritaires reconnus en certains endroits, tendait à se faire sur une base inter-tribale, le long des axes nord-sud, le système fonctionnant selon des accords de réciprocité d'une amplitude très vaste. Traditionnellement, ces droits s'étendaient jusqu'à la zone montagneuse au nord - la Gaada -, sur les territoires occupés par les trois tribus maraboutiques et par les Beni Mathar.

Ces dernières tribus étaient organisées de la même façon, les différentes fractions ayant leurs centres de gravité autour de "woulf d'été" - très fréquemment à proximité des zones montagneuses de la Gaada. Leurs pâturages d'hiver s'étendaient vers le sud, souvent jusque chez les Beni Guil.

Le tableau serait incomplet si l'on ne rappelait que ces accords ne fonctionnaient que parce que chaque groupe était en mesure de les faire respecter par la force, les plus faibles s'alliant aux plus puissants, et les alliances s'équilibrant suffisamment pour être dissuasives. Les inévitables conflits se réglaient par des concertations aux niveaux de segmentation concernés, les arbitrages ultimes étant souvent exercés par des familles respectées des tribus maraboutiques.

3.4 - L'évolution des droits d'usage traditionnels

Depuis quelques décennies, divers facteurs ont profondément transformé les modes traditionnels d'utilisation de l'espace pastoral. Les études manquent encore pour en établir la chronologie et en évaluer le rôle respectif, aussi ne peut-on les classer que très approximativement.

La progression des terres de culture, avec fixation des familles, apparaît très vraisemblablement comme un facteur d'importance majeure. Celle-ci a accompagné l'éclatement des groupes nomades traditionnels

et elle s'est faite, étape par étape, là où des tribus et des fractions avaient l'habitude de pâturer à certaines époques de l'année. Divers "*woulf maara*" (woulf de pâturage), situés dans les territoires actuels des communes de Merija, El Ateuf ou Ain Beni Mathar, furent ainsi mis en culture par des familles Beni Guil, sans que ces implantations soient contestées par les populations locales. Des familles de diverses fractions Beni Guil avoisinèrent, pareillement, dans des "*woulf maraa*" qu'ils utilisaient en commun. Les Oulad Sidi Abdelhakem, à l'étroit sur leurs territoires, ouvrirent de même des terrains de culture dans des territoires proches. Au début semble-t-il, ces mises en culture furent considérées, dans un espace encore vaste, comme une extension des droits de réciprocité pour l'utilisation des parcours.

Les aires à vocation agricole, et en particulier certaines vallées, comme celles de l'oued Cherf ou l'oued Betoum, des zones d'épandage, comme le Maïder Lamsarine, devinrent ainsi des zones de fixation caractérisées par une véritable mosaïque sociale, des fractions ou des groupements lignagers divers se retrouvant au voisinage les uns des autres, certains de façon quasiment définitive lorsqu'ils abandonnaient le nomadisme pour devenir des agropasteurs, les autres utilisant ces terres de culture dans le cadre de leur cycle de transhumance.

La création de forages joua un même rôle de polarisation des groupements d'origine différente. Les ressources en eau - apportées par des investissements de l'Etat - étant ouvertes à tous, il en résulta, assez naturellement, un processus de fixation agropastorale de groupements divers qui avaient autrefois l'habitude de fréquenter ces espaces pour le pâturage. Le forage de Nouïder, dans le nord des Beni Guil, offre un bon exemple d'une mosaïque sociale semi-sédentarisée autour d'un point d'eau moderne.

L'exploitation industrielle des nappes d'alfa, dans les années 40 et 50, contribua également à déstructurer les modes traditionnels d'usage de l'espace. Cette exploitation se faisait par chantiers mobiles qui drainaient autour d'eux une population de petits éleveurs, implantant pendant la durée du travail une sorte d'aire pastorale temporaire, rapidement surpâturée. Plusieurs de ces chantiers, lorsqu'ils étaient équipés de points d'eau, laissèrent en héritage des zones de fixation agricole aux populations composites.

La montée en puissance des grands éleveurs, pratiquant une politique individualiste d'utilisation des parcours, fut aussi un facteur majeur de destruction du système traditionnel. Les moyens offerts par le camion leur permirent d'occuper, sans concurrence, de vastes portions de la steppe dont l'usage était, traditionnellement, plus ou moins reconnu aux fractions auxquelles ils appartenaient. La pratique coutumière des mises en réserves, les "*zniga*", autrefois limitée aux besoins de la survie, fut étendue à des superficies de plus en plus vastes, donnant lieu à une véritable appropriation du pâturage collectif.

Les contradictions du droit s'ajoutèrent à ces différents facteurs pour enrayer les mécanismes régulateurs des pratiques coutumières. Le statut collectif des terres de parcours, régi par le fameux texte de 1919, ne se traduisit pas par une délimitation précise des terres appartenant à chaque collectivité, ce qui d'ailleurs aurait été largement impossible, en raison des multiples niveaux auxquels s'appliquaient les droits d'usage. L'existence du statut collectif eut cependant pour effet de soumettre à la juridiction caïdale - par l'intermédiaire des "*nouabs*", représentant les collectivités ethniques - toutes sortes de problèmes qui, dans les faits, ne relevaient que des habitudes sociales. Le seul essai de délimitation de terres collectives, effectué en 1936 chez les Beni Mathar, s'est trouvé tellement en contradiction avec les coutumes qu'il n'a pas cessé, depuis un demi-siècle, d'aviver des conflits juridiques, aujourd'hui encore sans solution.

Dernier élément de ce puzzle, le droit forestier qui s'exerce théoriquement sur le domaine forestier stricto sensu, encore présent dans la Gaada du nord et dans certains massifs au sud-est de Bouarfa, sur les nappes alfatières et sur les nappes de romarin de la commune d'El Ateuf. Ces droits recouvrent le plus souvent les droits collectifs reconnus par le dahir de 1919. Mais ils recouvrent aussi les droits coutumiers et sont, de ce fait, souvent en conflit avec les appropriations de fait de l'espace cultivable ou pastoral. Le droit forestier ne peut, en pratique, rien interdire, le Service forestier n'ayant nullement les moyens de le faire respecter. Mais il dispose d'un pouvoir de contrainte suffisamment fort pour imposer l'intervention de l'Etat quand l'Administration des forêts décide d'un programme de reboisement dans ce qu'elle considère comme son domaine de juridiction.

3.5 - La situation actuelle de l'occupation de l'espace pastoral

La cartographie des droits d'usage et des modes d'occupation de l'espace pastoral a été posée, dès le début du projet, comme une tâche indispensable pour pouvoir discuter des problèmes des parcours avec les intéressés. Ce travail ne fut pas entrepris, bien que les études sociologiques de l'IAV aient apporté de nombreuses connaissances qui auraient pu aider à en jeter les fondements. Faute d'une telle base, et faute aussi d'une bonne identification des groupements et sous-groupements sociaux, le projet s'en tint à une sorte de simplification, celle d'une correspondance entre les "machiakhats" composant chaque commune rurale et des "territoires de fraction". Ces territoires furent délimités très approximativement, en tenant compte des "centres de gravité" traditionnels de chaque "machiakhat" et en identifiant les principales implantations relevant du commandement de chaque "cheikh". Ces limites, très arbitraires, non bornées et reportées seulement sur les cartes de travail du projet, servirent à définir les aires territoriales des coopératives "ethno-lignagères", formées en général dans le cadre socio-administratif du "machiakhat". Les litiges qui survinrent, dès le début des interventions du projet, démontrèrent rapidement que ce découpage était très souvent en décalage avec une réalité beaucoup plus complexe.

La nécessité de mieux comprendre cette réalité fut au coeur des travaux de terrain effectués lors de la présente étude. En l'absence d'autres instruments de connaissance de la situation socio-foncière, on s'est proposé de tester une méthodologie dont les principes et les outils avaient été expérimentés, avec une certaine réussite, dans d'autres contextes. Les travaux d'enquête, effectués conjointement par l'auteur et l'équipe du projet, permirent de vérifier l'applicabilité de cette méthode et de la mettre en oeuvre pour cartographier certaines portions de territoire pastoral. Un programme de travail fut alors prévu pour appliquer cette approche à l'ensemble de la zone, et pour l'accompagner de la mise en place d'outils cartographiques et informatiques permettant de tenir à jour les informations recueillies.

Les données cartographiées au cours de ces travaux tests, bien qu'incomplets, ont mis en évidence des situations beaucoup très complexes. Elles montrent en particulier que les données foncières ne correspondent que de très loin au découpage des "territoires attribués aux coopératives ethno lignagères". Ces données reflètent, au contraire et à des degrés divers, des interpénétrations de droits, des mosaïques sociales. Elles confirment la diversité et des niveaux d'utilisation des parcours que laissent supposer les évolutions brièvement décrites ci-dessus.

Les cartes montrent bien que les fractions ont en général un "centre de gravité" autour de certains "woulf" d'été. Mais elles montrent aussi que ces centres de gravité ne sont plus exclusifs et qu'ils forment, de plus en plus, des unités de voisinage où se retrouvent également des familles, plus ou moins fixées, appartenant à d'autres fractions. Ces "mosaïques sociales" apparaissent ainsi comme un fait dominant de l'occupation permanente de l'espace, certaines zones - des vallées, des forages ou des "maïder" - figurant comme lieux privilégiés de concentration. Les cartes montrent également des vides dans lesquels se sont installés les grands éleveurs. Elles montrent encore qu'en dépit des transformations, les complémentarités, dictées par la nature de l'écosystème, se sont maintenues, imposant des relations nord-sud dont la gestion implique des décisions (ou des pratiques) qui dépassent largement le niveau du groupement lignager ou de la fraction⁹.

D'une façon schématique, l'espace pastoral apparaît ainsi sous la forme d'une constellation de mosaïques sociales qui regroupent, autour des zones agricoles ou des forages, des "unités de voisinage". Celles-ci ont de plus en plus d'intérêts communs, du fait de leur dépendance à l'égard des points d'eau, de leur proximité et de leurs besoins de services liés à la sédentarisation. En surimposition, on voit se dessiner un système de déplacements qui utilise largement l'espace pastoral mais n'est géré et décidé que par une minorité d'entrepreneurs individuels. Ces mouvements n'obéissent à aucune règle collective sinon

⁹ La méthode est décrite en annexe. Le travail de cartographie foncière qui avait été ainsi entrepris ne fut malheureusement pas poursuivi jusqu'à son terme en raison de problèmes internes dans la répartition des fonctions au sein du projet.

celle d'utiliser, de préférence, les "woulf" pastoraux dont l'usage est traditionnellement reconnu aux fractions de ces derniers.

Cette présentation sommaire de la complexe occupation de l'espace pastoral et agricole suffit à montrer que, pour mieux gérer ce dernier, on ne peut fonder la stratégie sur des territorialisations socio-administratives arbitraires. D'autres éléments sont indispensables : la reconnaissance des faits, l'adaptation des politiques à chaque type de situation, des mécanismes de contrôle permettant d'arbitrer les inévitables conflits susceptibles de surgir face à des modes d'occupation de l'espace diversifiés et souvent contradictoires et, enfin, des dispositions législatives confortant les nouvelles situations foncières ou limitant au contraire leurs excès.

3.6 - L'impact du projet sur les stratégies d'occupation de l'espace

La rapidité avec laquelle les coopératives ethno-lignagères se sont constituées, la facilité avec laquelle de nombreux accords ont pu être trouvés ont de quoi surprendre si on les met en relation avec la complexité que l'on vient de décrire. La contradiction n'est cependant qu'apparente : si ces propositions furent si vite acceptées, c'est que - au-delà des avantages matériels qu'elles pouvaient apporter et des réussites techniques qu'elles laissaient espérer - elles pouvaient apparaître comme un moyen de remembrer les droits sur les pâturages collectifs au profit des membres des coopératives ethno-lignagères.

La reconnaissance d'un "territoire agropastoral coopératif" permettait en effet de contester les droits des étrangers à la coopérative-fraction installés depuis longtemps sur ces territoires. Au nom de la gestion exclusive des ressources naturelles, elle permettait également de mettre en cause les droits de pacage extérieurs. En outre, au nom de la territorialisation, les grands éleveurs se trouvaient plus libres d'occuper une terre qui, par ailleurs, ne leur était pas contestée par les plus démunis de la fraction. Les éleveurs pauvres, qui avaient un petit troupeau ou n'en avaient plus, y trouvaient eux aussi leur avantage, se voyant reconnaître - au travers du paiement des indemnités ou des avantages reçus des coopératives - des droits sur l'espace pastoral dont ils n'avaient plus qu'une jouissance nominale presque oubliée.

La localisation des mises en défens fut, elle-même, l'instrument de ces stratégies d'appropriation, car elles étaient souvent implantées de façon à faire barrage aux transhumances des zones voisines - leur délimitation ayant suivi une logique transversale (est - ouest), tout à fait contraire aux logiques pastorales de la région, organisées selon des axes nord-sud. Dans le nord, la délimitation des communes rurales joua très certainement un rôle dans l'exacerbation de ces stratégies spatiales. Chez les Beni Guil, ces contradictions furent souvent évitées. Mais si l'on en cherche la raison, c'est en général parce que les coopératives qui s'y formèrent ignorèrent les principes de la territorialisation coopérative. Au contraire, sous l'impulsion des grands éleveurs qui en étaient les principaux bénéficiaires et qui surent profiter de l'avantage de la vaste étendue des parcours, elles continuèrent à faire fonctionner certains mécanismes traditionnels de complémentarité nord-sud, sans tenir compte des prétendues limites entre les fractions.

Ces mécanismes ont ainsi souvent aidé à matérialiser des droits en contradiction fréquente avec les situations réelles. Aussi faudra-t-il imaginer de nouvelles solutions en prenant soin de les moduler selon les densités de population et les contextes tribaux.

4 Stratification socio-économique

4.1 - Une stratification fondée sur l'individualisation des unités de production

Le système pastoral traditionnel n'excluait pas, loin s'en faut, de fortes inégalités sociales et économiques, les familles de "grande tente", qui détenaient à la fois le pouvoir politique et les plus grands troupeaux, se distinguant des éleveurs moins fortunés, des bergers, des serviteurs. Ce système, aussi inégalitaire que dans la plupart des sociétés pastorales du monde arabe ou du Sahel sub-saharien, se caractérisait cependant par sa très forte cohésion communautaire : les déplacements se faisaient en groupe, le campement, le "douar", rassemblait autour de la famille la plus puissante, la parentèle, les clients et les bergers et autres dépendants; les intérêts de chacun étaient défendus par l'ensemble du groupe. Lorsque les troupeaux les plus faibles étaient décimés par la sécheresse, les solidarités jouaient leur rôle pour aider à la reconstitution du cheptel, au prix cependant d'un resserrement de la dépendance des clients et des bergers vis-à-vis des maîtres. Dans les années 50, les grands campements étaient en voie de disparition mais le réseau de solidarité jouait encore un rôle important pour sécuriser les plus pauvres lorsque survenait la calamité climatique.

De ce système de production pastoral, il ne reste plus rien aujourd'hui. Et si, on l'a vu, certaines de ses formes sociales ont subsisté - modes d'organisation tribale ou lignagère, expression collective des droits d'usage sur les parcours et les terres de culture, etc. - la raison n'en est probablement pas à rechercher dans la continuité idéalisée, voire "romantique", du modèle pastoral. Désormais, la "société pastorale" est fondée sur l'individualisation des unités de production, la compétition économique, l'inégalité sociale, la divergence des intérêts et la pluralité, sinon la contradiction, des stratégies des diverses catégories de producteurs.

Si, dans ce contexte, des formes sociales "traditionnelles" ont perduré (et même, semble-t-il, ont été revivifiées), si l'on peut encore rencontrer des apparences de solidarité coutumière - comme celles qui se manifestent dans les coopératives ethno-lignagères -, c'est vraisemblablement parce que celles-ci ont pu être mises au service d'intérêts nouveaux, qu'elles sont devenues des instruments utiles dans les jeux de pouvoir actuels - ne serait-ce que pour bénéficier des aides de l'Etat (lesquelles ont souvent emprunté ces insolites canaux pour parvenir aux populations!). Il n'est pas indifférent à cet égard de noter la coïncidence entre pouvoir économique, pouvoir politique et autorité traditionnelle dans le système lignager. Le fait que les plus démunis aient aussi joué le jeu de l'adhésion aux formes sociales du passé n'est pas pour surprendre : ils y ont aussi trouvé un avantage, ne serait-ce que celui de la reconnaissance durable de leurs droits à la terre et au parcours.

D'une façon ou d'une autre, la "continuité sociale" du modèle pastoral semble ainsi avoir été aujourd'hui récupérée pour servir les intérêts - souvent divergents - d'une société essentiellement différenciée.

4.2 - Les critères de différenciation

La population rurale ou semi-urbaine à attache rurale compte environ 8 900 familles, parmi lesquelles quelque 6 600 sont détentrices de troupeaux - la différence étant constituée d'agriculteurs non éleveurs, de bergers salariés et de ruraux ayant d'autres activités. La stratification socio-économique des éleveurs mesurée par la taille du troupeau et distinguant les grands, les moyens et les petits éleveurs, constitue un critère essentiel de différenciation des systèmes de production, à l'intérieur de chaque ensemble géographique. Il avait été le seul retenu lors de l'identification du projet. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il faut lui appliquer des seuils variés selon les zones, le grand éleveur d'El Ateuf, par exemple, n'étant pas le même que celui des O. Sidi Abdelhakem. Il se combine avec un critère technique, celui du taux de dépendance vis-à-vis des parcours, mesuré par le rapport entre les ressources alimentaires ne provenant pas de ces derniers et le total consommé par le cheptel.

Stratification socio-économique des éleveurs

	Taille du troupeau nombre de têtes	Nombre d'éleveurs	%	Importance du cheptel détenu (en %)
Grands éleveurs	200 à 1 000 et plus	500	7	40
Éleveurs "moyens"	60 à 200 têtes	2 300	34	45
Petits éleveurs	moins de 50 têtes	4 000	59	15
Total	-	6 800	100	100

Source : estimations de la mission sur la base des statistiques MAMVA.

Les modes d'utilisation de l'espace par les différentes catégories d'éleveurs sont étroitement dépendants de cinq facteurs : la taille du troupeau exploité et le capital à disposition, l'étendue des terres cultivées et des zones appropriées, la capacité à transporter et à stocker de l'eau, l'aptitude à distribuer des aliments complémentaires et la disponibilité en main d'oeuvre. Mais ces facteurs sont si étroitement corrélés entre eux que l'on ne peut les analyser que simultanément. Selon cette approche, la distinction entre grands, moyens et petits éleveurs apparaît tout à fait pertinente, car leur mode d'utilisation de l'espace est très différent, compte tenu des moyens de production qu'ils possèdent.

4.3 - Les grands éleveurs

Les grands éleveurs (de 200 à 1 000 têtes et plus) sont environ 500, soit 7 % du nombre total d'éleveurs: ils détiennent 40 % du cheptel total. Ils disposent d'un certain capital, sous forme de camions, de citernes et de main d'oeuvre, exploitent un ou plusieurs troupeaux (jusqu'à une dizaine pour les plus riches d'entre eux) regroupés au sein d'unités sociales élargies, comprenant le père et ses fils ou des frères en indivision. Le chef de foyer qui dirige la famille étendue, la "khaïma", prend les décisions importantes et assure la liaison avec le marché et l'administration. Sous son autorité, les troupeaux sont organisés en unités autonomes composées d'une tente et de deux ou trois cents UZO et menées chacune par un membre marié de la famille (frère, fils ou parent), auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des bergers salariés logés sous la tente d'alfa ("uchcha"). L'espace parcouru est en général important, d'une amplitude de 20 à 50 km en année normale - cette distance étant plus grande chez les Beni Guil que dans les communes du nord.

En année exceptionnelle, les déplacements lointains sont la règle, les stratégies individuelles l'emportant alors sur les mouvements vers les "woulf" habituels. Chacun s'adapte comme il peut, selon ses informations et ses appuis. Les départs se font en camion, entraînant des migrations jusqu'aux limites de la zone du projet et au-delà. Les Beni Guil du sud s'invitent chez ceux du nord et ceux-ci chez les Beni Guil du sud, voire, lors des très mauvaises années, à plusieurs centaines de kilomètres, vers Ouarzazate, Fès ou Khemisset, s'implantant alors sur des parcelles louées ou occupées de force selon les situations.

Grâce à l'acquisition de camions et de citernes, ces grands éleveurs peuvent séjourner en été jusqu'à 20 ou 30 km des points d'eau et utiliser, par conséquent, sans concurrence, des parcours désertés par les autres éleveurs. Mais de tels choix se paient par des investissements considérables en temps et en matériel. Tel gros éleveur des O. Jaber exploite huit troupeaux qui sont, l'été, disposés sur un transept de 60 km. Il mobilise pendant quatre mois un camion portant une citerne de 4 tonnes qui, à partir de deux points d'eau différents, approvisionne neuf citernes fixes déposées dans trois campements. Le frère de l'exploitant qui conduit le camion consacre 6 jours par semaine et 10 heures par jour - de 4 h du matin à 14 h - à cette tâche.

Les contraintes de l'abreuvement d'été sont celles qui limitent le plus l'augmentation des effectifs et qui déterminent étroitement l'aire de déplacement des tentes. L'existence de grandes "zniga", zones d'appropriation quasi privative du parcours qui se déroulent parfois en bandes de plusieurs kilomètres, et la disponibilité en chaume après la moisson, ne peuvent cependant nourrir seules les animaux présents.

Ces gros éleveurs font donc appel à des quantités importantes d'aliments complémentaires, notamment pour l'engraissement des agneaux et la complémentation des brebis. Cela se traduit par une diminution des aires pâturées, les troupeaux revenant parfois en milieu de journée dans les campements. En année sèche, ces apports, qui prennent des proportions considérables (jusqu'à 60 % des besoins), sont suffisants pour retarder les départs en transhumance, permettant aux éleveurs d'attendre le moment le plus propice.

Les grands éleveurs sont les "locomotives" du système de production pastoral. Investissant de grands espaces grâce aux moyens dont ils disposent - camions, citernes, etc. -, ils tirent fortement parti des ressources des pâturages collectifs et captent une grande partie des aides octroyées aux coopératives. Ils développent une stratégie de conquête des espaces cultivables et s'approprient des pans entiers du parcours. Chacun d'entre eux emploie, directement ou indirectement, un ensemble de familles "satellites" au sein de réseaux complexes de dépendance et de clientélisme. En raison de leur dynamisme, on ne peut imaginer le développement global de l'élevage dans l'Oriental sans leur participation. Il convient cependant de mieux orienter leurs activités, en les aidant à accroître plutôt celles qui ne sollicitent pas les ressources pastorales mais qui, au contraire, mobilisent leur capacité d'investissement. Cette catégorie d'éleveurs devrait être ainsi dirigée vers des activités d'entreprise, comme l'embouche, la transformation des produits de l'élevage, l'amélioration et l'intensification des terres cultivées, ou d'autres activités hors de l'agriculture - comme le transport, les entreprises mécaniques, la construction.

4.4 - Les éleveurs "moyens"

Les éleveurs moyens seraient au nombre d'environ 2 300 (soit environ 34 % du nombre total) et ils détiendraient 45 % du cheptel. Cette catégorie constitue le groupe cible idéal pour les activités de vulgarisation technique. Ce sont en effet les plus susceptibles de progresser, de tirer profit des mises en repos sans abus, d'utiliser les services des coopératives pour les approvisionnements, d'apprécier les effets des traitements sanitaires, tout en les prenant partiellement en charge, d'engraisser leurs agneaux avec des aliments mieux adaptés - notamment en se groupant en ateliers de production -, etc. Le choix stratégique serait de chercher à les transformer en opérateurs économiques viables et stables dont les capacités financières auraient été améliorées.

Les principes de l'utilisation de l'espace par cette catégorie sont les mêmes que chez les grands éleveurs, mais l'amplitude des déplacements est bien moindre, de 10 à 30 km. Ils ne pratiquent pas, à quelques exceptions près, les transhumances exceptionnelles au-delà des limites de la commune. L'été, ils se rapprochent des points d'eau, s'en éloignent peu et séjournent plus volontiers sur les parcelles de culture. Pour l'abreuvement, l'équipement minimum consiste en une charrette tractée par un mulet ou un cheval, portant une citerne d'une tonne, et une citerne fixe de 5 à 6 tonnes, déposée près de la tente. Là aussi, le temps consacré à cette tâche est très important, 4 à 5 heures par jour pendant l'été.

Certains choisissent de payer cette eau à des transporteurs privés, de 150 à 200 Dh le m³. L'aliment complémentaire est également largement utilisé, à des niveaux proches de celui des gros éleveurs.

4.5 - Les petits éleveurs

Les petits éleveurs ont en général moins de 50 têtes, la moyenne étant plus proche de 25 à 30 têtes. Ils sont les plus nombreux, environ 4 000, soit 59 % du total. Leur poids économique est très faible (15 % du cheptel) et ils sont toujours menacés de disparition si la sécheresse s'installe plusieurs années de suite. Cette catégorie d'éleveurs alimente tout particulièrement le flux migratoire qui vient surcharger les villes proches. Leur départ de la steppe a un caractère dramatique car il signifie toujours un emploi perdu pour le pays. La conviction qui en résulte est qu'il faudrait tout mettre en oeuvre pour retenir cette population dans le milieu qu'elle connaît et qu'elle maîtrise. Sur le plan de l'élevage, il serait nécessaire de les aider à améliorer la productivité du troupeau en leur permettant d'accéder aux modes de conduite que les éleveurs mieux pourvus adoptent déjà (engraissement des agneaux, petit matériel d'élevage...). Il faudrait aussi réfléchir à la possibilité d'une reconversion vers des activités agricoles différentes, telles que l'élevage caprin laitier, l'apiculture, la cuniculture, la céréaliculture, la collecte des terfèzes, ainsi que vers des activités non agricoles.

Un des moyens les plus efficaces pour aider les petits éleveurs à se maintenir dans la steppe en dépit des aléas, serait peut être de créer une sorte de fonds de solidarité à utiliser en période de sécheresse, leur permettant d'accéder à des ressources de soutien (aliments composés, orge...) ou, si nécessaire, de reconstituer leur cheptel pour revenir à l'équilibre. Pour constituer ce fonds, par exemple, des redevances de pâturage pourraient être payées aux coopératives. Le principe d'une participation des petits éleveurs au remboursement de cette aide serait envisagé en tenant compte de la gravité de la calamité.

Le mode de fonctionnement des petits éleveurs est moins bien connu que celui des autres catégories. D'autres activités agricoles ou extra-agricoles prennent le pas sur l'élevage, les unités familiales sont plus petites ou plus dispersées, beaucoup ne transhument pas et se contentent de faire pâturer les petits troupeaux sur leurs terres de culture et aux environs. Beaucoup cherchent à rester proches d'un centre urbain dont l'importance est cruciale pour eux (travaux occasionnels, services, etc.). Il semblerait que, les mauvaises années, quelques éleveurs regroupent leurs troupeaux pour nomadiser au loin. Mais de très nombreuses tentes ne se sont plus déplacées depuis longtemps - parfois 7 ou 8 ans - et restent à proximité des points d'eau et des zones de culture, survivant péniblement avec des troupeaux minuscules et dépendant très souvent de parents plus aisés. Certains se sont rapprochés des centres urbains dans l'attente de jours meilleurs mais aussi pour scolariser leurs enfants.

5 La situation des femmes dans l'Oriental

Le plus gros écueil à une véritable politique d'intégration des femmes au processus de développement de l'Oriental a sans nul doute résidé dans la mauvaise connaissance du milieu que l'on a eue jusqu'ici. Le rapport d'évaluation de 1990 s'est appuyé sur des premières observations très générales et les travaux fondamentaux de A. Hammoudi (étude sociologique, enquêtes sur l'innovation en milieu masculin et féminin) ne sont parus que bien après le démarrage du projet.

Par ailleurs, si les premiers rapports méthodologiques et de synthèse, préparés dans le cadre de la convention avec l'IAV Hassan II, dénotent une démarche solide et rigoureuse, on attendait toujours, au moment de l'évaluation, l'étude sur la "promotion des activités féminines" proprement dite. Ce manque se fait d'autant plus ressentir que l'optique annoncée est attrayante et virtuellement féconde (connaissance approfondie du rôle actuel des femmes dans l'économie régionale; inventaires des contraintes physiques, socio-économiques et culturelles entravant l'intégration des femmes au développement; conception et lancement de projets pilotes d'activités génératrices de revenus, sur la base du choix des femmes concernées).

Le croisement de l'information actuellement disponible et des données recensées empiriquement sur le terrain permet toutefois de dégager dès à présent quelques éléments essentiels, et d'offrir une vision de la situation des femmes de l'Oriental plus affinée qu'en 1990.

5.1 - Un milieu difficile d'accès

Tout d'abord, insistons sur un point : les difficultés d'accès au milieu ont été très nettement sous-estimées au départ. Dans la steppe en particulier où, selon une notion toute singulière de la défense de l'intimité, plusieurs kilomètres séparent les "*khaïmas*" les plus proches, la société féminine apparaît comme un monde à part, régi par des lois relativement hermétiques. Et, si être une femme constitue une condition nécessaire pour avoir le privilège de pénétrer sous la tente, ce n'est pas une "clef d'entrée" suffisante : seul l'établissement patient d'une relation de confiance peut permettre de dépasser la réticence à priori vis-à-vis de l'extérieur. L'obligation de passer par l'autorisation masculine pour dialoguer constitue en outre un biais majeur dans les rapports.

5.2 - Des activités féminines en évolution

Les connaissances actuelles sur la situation des femmes de l'Oriental soulèvent davantage d'interrogations qu'elles n'apportent de réponses.

Tout d'abord, précisons que, si l'on compte 8 938 foyers dans les six communes rurales du PDPEO en 1989, le nombre de femmes est, lui, inconnu. Si certaines caractéristiques socio-démographiques ne sont pas surprenantes (51 % des femmes ont moins de 39 ans, 93 % sont analphabètes), d'autres apparaissent moins "familiales". Par exemple, 36 % des chefs de foyer sont polygames, pour la plupart bigames. Or, quelles répercussions de telles stratégies matrimoniales ont-elles sur la répartition du pouvoir de décision féminin, sur le mode d'habitat, bref, sur toutes les questions concernant la gestion de l'univers domestique, voire le système social dans son ensemble ?

Sans vouloir entrer dans la polémique épineuse relative à la nécessaire redéfinition de la notion de "femme active", le recensement des activités féminines amène lui aussi à réfléchir, tant sur les changements en cours que sur les priorités et fardeaux réels des femmes. Quatre grandes catégories d'activités se dégagent : tâches ménagères (repas, linge, transport de l'eau, nettoyage et rangement de la tente, etc.) ; travaux agropastoraux (entretien des antenais, traite, supplémentation aux brebis en gestation; moisson et coupe de la luzerne le cas échéant...) ; collecte du bois et de l'alfa; tissage du "*flij*" (ces longues bandes cousues qui forment le couvert de la "*khaïma*"), des couvertures, des habits, des "*zarbias*" (tapis). L'importance de ces activités varie cependant en fonction du rang de l'épouse, de la taille du ménage, de la fécondité, de la position dans la famille (belle-mère ou belle-fille, par exemple)...

Par ailleurs, si la plupart des femmes (77 %) ne perçoivent pas de changement dans le temps, il ne faudrait pas en conclure trop hâtivement à la permanence de ces activités, et il faut en outre tenir compte des très grandes disparités régionales. Ainsi, 70 % des femmes interrogées dans la province de Figuig tissent encore le *flij*, dénotant ainsi un maintien de la tradition pastorale, et seulement 31 % dans la province d'Oujda ; la tendance au déclin semble de plus s'être singulièrement accélérée au cours des dix dernières années. De même, si 70 % des femmes se sont adonnées à la recherche de combustible par le passé, 28 % n'utilisent plus de bois (remplacé par le gaz) ou ne le cherchent plus elles-mêmes. La corvée d'eau apparaît, elle aussi, comme une activité féminine en baisse : 90 % des femmes en étaient chargées dans les années 70, contre 40 à 55 % aujourd'hui. Cette évolution s'explique par différents facteurs : adductions d'eau potable dans les centres urbains ; transport dans des bidons ou des chambres à air, sur des charrettes attelées à des ânes et conduites par des jeunes filles ; utilisation des citernes et, enfin, transport en camion par les hommes, quand les distances sont longues.

A la lueur de ces quelques exemples, il apparaît impératif de ne pas raisonner à partir d'idées reçues: quelles sont les tendances qui se dessinent aujourd'hui et quelles sont les véritables priorités des femmes

en matière de changement ? Par exemple, pour 80 % d'entre elles, les tâches ménagères constituent le travail principal ; mais s'agit-il là du fardeau le plus pénible ? Cette question en cache une autre: quelle influence peut avoir la politique adoptée par le projet sur les évolutions qui se dessinent ?

5.3 - Une "femme rurale" ?

La première notion battue en brèche est celle-là même qui a présidé à la définition de l'action du PDPEO à l'égard des femmes : la "femme rurale", parfois qualifiée de "femme pastorale". Or, les femmes de la société pastorale de l'Oriental ne constituent pas un groupe indifférencié, au mode de vie, au type d'habitat, aux tâches et aux attentes communs. On note des spécificités régionales, tribales, voire "locales", de grande envergure. En outre, et c'est là la découverte majeure, cette "femme pastorale" est en grande partie sédentaire et cette "femme rurale" est largement urbaine!

En effet, 55 % des femmes ne se déplacent plus avec le troupeau et, si les nomades représentent encore presque la moitié de la population féminine, la tendance à la sédentarisation est nette. Cependant, ces notions même de nomadisme et de sédentarisme recouvrent des réalités contrastées et ambiguës, avec de grandes variations régionales (54 % de nomades dans la province de Figuig contre 37 % dans celle de Oujda) et sociales (en fonction de la conduite et de la taille du troupeau notamment), auxquelles s'ajoute le phénomène intermédiaire de la "fixation" ("*istaqarru*"), déplacement limité des "*khaimas*" sur un même parcours, sorte de sédentarisation potentielle. Parallèlement, le type d'habitat lui-même semble avoir subi des modifications notables, entraînant des changements substantiels des modes de vie : si 50 % des femmes vivent encore sous une tente ou une "*uchcha*" (petite tente en alfa), 38 % disposent d'une maison et 12 % d'une tente et d'une maison.

Cela ne signifie pas pour autant qu'elles habitent l'une ou l'autre, la localisation des femmes étant largement tributaire de la stratégie d'élevage déployée par les éleveurs : or, 20 % de ceux-ci gèrent désormais leur troupeau à partir d'un centre urbain. Le changement social majeur de ces dernières années, en ce qui concerne la structure des familles et la répartition des rôles, réside sans nul doute ici: une partie des unités domestiques présente une structure bipolaire répartie entre la ville (ou le centre rural) et la campagne, notamment celles où le chef de foyer est bigame. En règle générale, la première épouse, plus âgée, suit le troupeau, parfois en compagnie de ses fils, tandis que la seconde épouse assure la scolarisation des jeunes enfants dans le centre urbain.

Si ce cas de figure est encore minoritaire, il est suffisamment remarquable pour faire voler en éclats une distinction trop catégorique entre "nomades" et "sédentaires", le système tout entier reposant précisément sur une fluidité, une perméabilité entre la ville et la campagne. Il incite par ailleurs à se pencher davantage sur le deuxième niveau de décision en matière de conduite du troupeau, à savoir les femmes et fils nomades.

Inversement, quelle peut être l'influence de cette structure, à terme, sur l'ensemble de la société pastorale ? Quel est l'impact de cette mutation, si l'on considère qu'il existe une espèce de lobby féminin en faveur de la fixation et de l'adoption de l'habitat en dur, et que, pour 30 % des femmes, l'amélioration des conditions de vie passe par l'émigration en ville ? En d'autres termes, quel poids donner à l'engouement relatif des femmes pour le modèle urbain ? En effet si, pour elles-mêmes, les femmes aspirent à une condition compatible avec des activités d'élevage - tout en excluant le nomadisme -, leur horizon d'attente pour leurs enfants se situe nettement hors de la société pastorale.

5.4 - Un "paysage féminin" encore à découvrir

Les études effectuées jusqu'à présent permettent donc de mettre en évidence des mécanismes sociaux fondamentaux des familles d'éleveurs de l'Oriental. L'enquête sur l'innovation s'est aussi appliquée à sonder l'attitude des femmes vis-à-vis des activités lucratives : 35 % désirent, semble-t-il, exercer une activité susceptible de leur assurer une autonomie financière, essentiellement l'élevage. Toutefois, si ces travaux laissent entrevoir la situation des femmes de l'Oriental et s'ils les inscrivent dans un contexte, on ne peut pas pour autant en dégager de véritable "paysage féminin", psycho-sociologique, culturel ou géographique.

Ainsi, l'existence même d'une femme urbaine ou semi-urbaine remet partiellement en cause les observations quantitatives concernant le mode de vie et les activités féminines : un monde sépare les nomades de la steppe des femmes que l'on peut rencontrer, dans leur maison, à Aïn Beni Mathar, Bouarfa ou Tendirara.

Par ailleurs, la distinction sédentaires/nomades et l'identification du type d'habitat ne sont pas des indicateurs pertinents pour savoir quelles femmes vivent où et comment. Certes, on sait que 75 % des foyers vivent à la campagne, mais ne faut-il pas affiner cette vision ? Ne convient-il pas de distinguer, parmi les femmes, les citadines des rurales tout d'abord, mais aussi les rurales nomades des rurales sédentaires et de celles qui sont fixées sur les "woulf" ? Ne devrait-on pas de même différencier l'habitat isolé des lieux de concentration humaine ? En effet, on ne concevra pas également la question de la scolarisation par exemple, selon que l'on s'adresse à des populations, même fixes, dispersées dans la steppe ou bien regroupées autour de micro-centres, tels ceux de Maatarka ou Hsiane Diab.

De la finesse de perception de ce paysage dépend l'adéquation des politiques envisagées. De plus, eu égard à l'étanchéité du milieu de l'Oriental, sans doute une approche qualitative en profondeur s'impose-t-elle à ce stade. En outre, ne faut-il pas "faire la part du discours" dans les déclarations ? Les conventions sociales imposent d'afficher une soumission totale à l'égard des hommes et, par là, un degré de décision négligeable. De même, l'enquête peut introduire un biais et fausser le jugement quant à la véritable attitude des femmes vis-à-vis de leur autonomie financière... Seule une démarche exigeante et respectueuse, fondée sur une relation de confiance bien établie, pourrait permettre de ne pas rester à la surface des choses. Ce n'est qu'en s'imprégnant d'une mentalité, en se l'"appropriant", que l'on a des chances de la transformer. Ce n'est qu'en apprenant le "langage" des diverses femmes qui peuplent l'Oriental que l'on pourra les aider à formuler vraiment qui elles sont et ce qu'elles souhaitent. Et comprendre leurs non-dits.

Alors pourrait-on commencer peut-être à répondre à une foule d'interrogations en suspens, riches de conséquences sur l'élaboration d'une stratégie de développement impliquant les femmes. Quel est leur véritable pouvoir de décision ? Comment se répartit ce pouvoir dans les cas de polygamie ? Quel est le poids économique réel des femmes (la propriété de bétail apparaît en effet comme un véritable "sujet tabou"...) ? Quel est l'impact, sur cette partie de la population, des actions globales du PDPEO, notamment celles concernant les coopératives pastorales ? Quels sont les leviers et pivots éventuels sur lesquels pourrait s'appuyer l'innovation ? Quelles sont les "clefs d'entrée" thématiques et les lieux de résistance ? Quel rôle jouent les femmes dans les litiges inter-tribaux ? La tribu et les lignages constituent-ils un facteur de cohésion "porteur" pour les femmes ? Et tant d'autres questions... Ce qui semble certain, c'est, d'une façon ou d'une autre, le rôle essentiel des femmes dans l'élevage pastoral. Par leur situation charnière entre deux genres de vie, par leurs motivations pour une meilleure qualité de vie, elles pourraient probablement être de véritables moteurs de l'évolution du pastoralisme. A condition toutefois de savoir les associer à la conception et à la gestion de ce processus.

6 Questions sur l'environnement économique

Pour être complète, cette relecture aurait dû inclure une analyse de l'environnement économique. Celle-ci n'a en fait été qu'effleurée, faute d'une information de base suffisante. Le projet, principalement orienté vers des réalisations de caractère technique, ne s'est en effet que très peu intéressé à cet aspect. La mission, quant à elle, n'a disposé ni de temps ni des moyens nécessaires pour conduire une telle étude, qui sortait des termes de son mandat. Cette relecture est donc avant tout un questionnement.

La première question concerne l'évaluation de la production du secteur rural et la part qui en revient à chaque catégorie de producteurs. Aucune étude ne s'est vraiment penchée sur l'estimation de la valeur de la production animale de la région. La mission a fait une estimation grossière de la valeur de la production ovine brute, l'évaluant à quelque 230 millions de Dh (dont 200 millions de Dh pour la viande-carcasse, 14 millions de Dh pour la laine et 15,5 millions de Dh pour les peaux). Rapporté à l'effectif animal détenu par chaque catégorie de producteurs, 40 % de cette production viendrait des grands éleveurs, 45 % des éleveurs moyens et 15 % des petits éleveurs. Mais une telle répartition devrait sans nul doute être fortement corrigée pour tenir compte des différences de productivité des exploitations et de leurs stratégies de commercialisation - celles-ci étant par exemple fortement influencées par la valeur ajoutée de l'engraissement qui est principalement le fait des grands éleveurs.

Le "terfèze", la "truffe du désert", apparaît, et de façon inattendue, comme une composante majeure de la production agropastorale. En bonne année, on l'a vu, celle-ci peut représenter de 10 à 15 % de la valeur de la production de l'élevage ovin. La truffe a certes été stimulée par le développement récent d'un commerce principalement tourné vers l'exportation, mais il ne fait pas de doute que son potentiel a aussi été nettement augmenté par les mises en défens dues au projet. Cette production a une signification particulière car ce sont surtout des strates pauvres de la population qui bénéficient de ses revenus primaires.

L'estimation de la valeur nette de la production est encore plus mal documentée. On évalue mal le prix de revient du kilogramme de viande, compte tenu du coût des aliments achetés à l'extérieur et des autres dépenses de production. Il est ainsi difficile d'apprécier ce qu'est la contribution réelle des parcours dont les UF ont, en principe, un coût nul dans l'alimentation du cheptel. Quelle est, par ailleurs, la production de viande d'un hectare de parcours - on avance des chiffres de 1,5 à 2,5 kg de viande mais ne faut-il pas nuancer ces estimations selon les types des parcours et les années climatiques ? De façon indicative, on rappelle qu'une UZO consomme en moyenne 320 UF/an pour produire 13 à 18 kg. de viande. La production par hectare étant de 40 UF en moyenne, il faudrait ainsi, selon les années, 6 à 8 ha par UZO.

L'analyse des coûts de production devrait aussi faire la part des caractéristiques de chaque système de production. L'information disponible ne permet pas d'apprécier les différences de productivité qui les séparent. A cet égard, il faut noter que les suivis de troupeaux effectués par le projet se sont concentrés sur les analyses de caractère zootechnique. Ils ont, par exemple, montré que la production moyenne d'une UZO était de l'ordre de 13 kg, l'objectif étant de passer à 18 kg - des estimations revues à la baisse puisque le dossier de préparation du projet avait évalué ces deux chiffres à 18 et 24 kg. Ces résultats n'ont pas été analysés dans le cadre d'une étude micro-économique du fonctionnement des exploitations correspondantes, une lacune qui devra, sans nul doute, être rapidement corrigée.

Ce déficit d'information se répercute, bien entendu, sur la connaissance des revenus que les familles tirent de l'activité agropastorale et de leur répartition. On ne peut ainsi pas apprécier les revenus des éleveurs les plus démunis, pas plus que l'écart qui sépare leurs revenus de ceux des autres catégories. Le même brouillard caractérise la connaissance des revenus des familles pauvres des villes qui ont conservé une attache rurale, mais qui, sans troupeau ou presque, ne vivent que d'un salariat aléatoire.

Cette méconnaissance des données sur l'environnement économique ne permet pas, par ailleurs, de resituer la région de l'Oriental par rapport aux autres régions moutonnières du Maroc, pas plus qu'elle ne permet d'identifier ses avantages comparatifs par rapport au marché. On sait que les moutons Beni Guil

représentent environ 5 à 6 % du cheptel ovin marocain mais il faudrait rajouter les composantes Oulad Jellal des troupeaux de l'Oriental. Quelle est la place de cet élevage dans l'ensemble national ? Le coût de production de la viande lui donne-t-il un avantage comparatif ? La situation par rapport au marchés confère-t-elle à l'Oriental des privilèges par rapport aux autres régions ? Il est certain que ces dernières années, les différences de taux de change entre l'Algérie et le Maroc ont été la source d'un commerce illégal et d'une spéculation très importants, dont ont amplement profité de nombreux éleveurs frontaliers de l'Oriental. Le réajustement récent de la valeur de la monnaie algérienne pourrait cependant faire disparaître ces profits, mettant en évidence le caractère aléatoire de certains privilèges du marché de l'Oriental.

Une autre donnée, mal perçue, concerne l'importance des transferts de l'Etat vers la collectivité régionale et ce qu'ils représentent par rapport à ce que reçoivent les autres régions. Une analyse de cette donnée serait nécessaire pour mieux situer les enjeux et les possibilités de financement des stratégies proposées.

On le voit donc, la relecture de l'environnement économique est indispensable : les questions soulevées sont essentielles et des efforts importants devront être rapidement entrepris pour y apporter des réponses.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement durable des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org